HAL
open science

Esquisse d'une véritable révolution fiscale

Emmanuel Blanc

To cite this version:

Emmanuel Blanc. Esquisse d'une véritable révolution fiscale. 2017. hal-01954775

HAL Id: hal-01954775

https://hal.science/hal-01954775v1

Preprint submitted on 13 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Emmanuel BLANC

Esquisse d'une véritable révolution fiscale

Un programme non conformiste pour quitter le capitalisme néolibéral

ou

Quelques idées pour des politiques qui n'en ont plus

C'est à la suite de la décision du gouvernement Hollande de plafonner l'avantage lié au quotient familial que nous avons débuté cet article. Il reprend des analyses beaucoup plus anciennes que nous avions menées sur la nécessaire progressivité du salaire brut et dégressivité du salaire net au delà d'un seuil de 32 heures hebdomadaire pour favoriser l'emploi ainsi qu'une réflexion sur la TVA en vue d'en faire un instrument de pilotage de la répartition et de la régulation macroéconomique se substituant à tous les autres. Mais c'est effectivement cette décision du gouvernement qui nous a incité à reprendre la plume, car on assistait, encore une fois, à un replâtrage fiscal alors qu'on avait là l'occasion de remettre à plat au moins la politique fiscale sur la famille, si ce n'est celle de l'ensemble de la fiscalité comme nous le proposons ici, pour résoudre un des obstacles (le quotient familial) au prélèvement à la source qui figurait par ailleurs dans l'agenda du gouvernement. Cette décision du gouvernement révélait également sa confusion sur les différents objectifs des instruments de la politique fiscale. Il s'agit dans cet article de remettre à plat l'ensemble de la fiscalité et dessiner les contours de ce que pourrait être une véritable révolution fiscale permettant à l'État de reprendre la main dans le pilotage de l'économie. Dans une période de turbulence, on ne peut laisser le pilotage automatique du libre marché aux commandes. Encore faut-il pouvoir donner de nouveaux leviers de commande à la *Politique* économique pour qu'elle puisse reprendre en main un avion laissé sans doute trop longtemps aux mains du pilotage automatique du marché. Si à l'inverse on ne veut pas tomber dans un travers bien français qui consiste à vouloir *administrer* dans le détail l'économie par toutes sortes de règles bureaucratiques coercitives, il faut recourir à un levier fiscal transparent et ultra simplifié, jouant sur les incitations plutôt que sur un déluge de prescriptions bureaucratiques aux effets souvent contradictoires. Nous proposons ici un pilotage de l'économie nationale basé notamment sur des modulations de taux d'une « super TVA ».

1/ Une claire redistribution horizontale en faveur des familles

Le quotient familiale (QF) et les allocations familiales (AF) n'ont pas pour but une redistribution verticale des revenus, mais une redistribution horizontale afin d'assurer à peu près un même niveau de vie entre les ménages qui ont des enfants et ceux qui n'en n'ont pas, que ceux-ci aient un revenu élevé ou faible. Un ménage de 4 ou 5 enfants gagnant 100 000 €/an par exemple doit pouvoir avoir à peu près le même niveau de vie que son homologue sans enfants. *Idem* pour un ménage au smic. L'objectif de la politique familiale est une redistribution horizontale dont le critère est l'enfant et non le revenu. C'est à l'impôt progressif (IRPP) que revient la charge de la redistribution verticale pour diminuer les inégalités entre revenus. On ne peut utiliser l'instrument de la politique familiale pour traiter un problème qui incombe à la fiscalité sur le revenu. Cette propension des politiques à multiplier les recettes de poche (le plafonnement de l'avantage lié au QF rapporte quelques millions) a évidemment pour but de rendre la ponction indolore mais elle finit par avoir comme conséquence de brouiller les objectifs et d'exaspérer de plus en plus de citoyens.
De plus, a y regarder de près, la lutte contre les inégalités et la pauvreté *à long terme*, passe en fait, non pas par une baisse de l'avantage familiales pour les revenus les plus élevés, mais au contraire par une plus forte incitation, par le biais des allocations familiales (AF), des familles

aisées à avoir des enfants. Le montant actuel des allocations familiales constitue une incitation dérisoire pour les ménages à hauts revenus et une incitation sans doute trop forte pour les faibles ou très faibles revenus[1]. Au lieu de diminuer les incitations familiales pour les haut revenus comme la gauche bien pensante mais ignorante est en train de le faire, il faut au contraire les augmenter sensiblement de façons à ce que parmi ces familles aisées (distribution horizontale) il existe une différence significative de revenus, après impôt et prestation, entre familles ayant des enfants et celles qui n'en n'ont pas ou un seul. Cet objectif est aujourd'hui réalisé de façon assez peu lisible et surtout assez hypocrite, par le jeu du quotient familial. Le fait d'avoir 1, 2, 3, 4 enfants ou plus ne diminue pas ou très peu les impôts de ceux qui n'en paient pas (50% des ménages) ou très peu. L'impôt sur le revenu étant progressif, l'impact du QF est d'autant plus grand que le revenu est élevé (progressivité de l'avantage) même si l'actuel gouvernement vient de plafonner à 1500€ par demi part l'avantage fiscal qui résulte de l'application du quotient familial. Ces mesures ne font que compliquer un peu plus le système pour le rendre encore moins lisible pour la population. Ses effets ne sont ni clair, ni linéaire (effets de seuil). Aussi vaut-il mieux *supprimer le QF* (ce qui permettrait l'individualisation de la fiscalité et résoudrait du même coup un des problèmes de la mise en œuvre de l'impôt à la source souhaité par une majorité de la population) et le remplacer par des allocations familiales directement proportionnelles au revenu jusqu'à un plafond car il ne s'agit pas d'en faire bénéficier les 1% des ménages les plus riches par exemple. Nous sommes bien conscient que cette mesure entrainera un tollé dans la population, et pas seulement de la part d'une gauche bien pensante mais ignorante, mais aussi de la plupart des ménages modestes qui sous-estiment l'avantage conséquent dont bénéficient actuellement les ménages aisés et très aisés par le jeu de quotient familial, preuve s'il en était besoin, que ce système est assez hypocrite et que son but non avoué est de faire profiter discrètement les ménages aisés d'allocations familiales déguisées beaucoup plus élevés[2] que celles dont bénéficient les familles pauvres qui, ne payant pas d'impôt sur le revenu, ne reçoivent en fait que les AF directes. Il ne s'agirait donc que de jeter un peu plus de clarté sur un système dont la population ne voit que la partie émergé : des AF uniformes pour tous les ménages (donc dégressive avec le revenu), alors que la partie immergée, qui donne un avantage progressif avec le revenu, reste invisible. La suppression du QF permet d'individualiser l'IRPP (voir plus loin §2). La disparition du QF pourrait notamment pénaliser les couples dont un conjoint ne travaille pas ou perçoit un revenu nettement plus faible (homme au foyer par exemple) puisqu'il ne compte plus pour une part[3]. Nous verrons plus loin que ces situations sont notablement atténuées par l'instauration de l'impôt négatif (voir notre §2 sur l'IRPP).

---

[1] L'allocation pour 2 enfants à charge est aujourd'hui de 130,12€ ; 296,83 pour 3 ; 463,55 pour 4 ; 630,26 pour 5 et 166,71€ par enfant en plus. Une règlementation complexe accompagne là encore le dispositif, une majoration est prévue lorsque l'enfant a plus de 14 ans à condition qu'il ne soit pas l'aîné d'une fratrie de 2 enfants seulement etc., sans parler de l'allocation forfaitaire provisoire etc. etc. voir : http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/5871-allocations-familiales-2016-montant-et-conditions. Bref la bureaucratie française dans toute sa splendeur, ce qui occupe toute sorte de corporations spécialisées pour « venir en aide aux familles » !

[2] Selon C. Marty, en 2009, «les 10% de ménages avec les plus hauts revenus se partageaient 46% du total de la réduction d'impôt liée au quotient familial».

[3] Dans le système actuel, pour un couple (marié, pacsé, …) pouvant faire une déclaration commune, on fait la moyenne simple des 2 revenus (ce qui diminue l'imposition marginale du revenu le plus élevé) et on multiplie par 2 l'impôt qui en résulte. La progressivité de l'impôt fait que le système n'est pas neutre. Ainsi l'impôt total payé par un couple « A » déclarant ensemble 70 000€ sera assez nettement inférieur à celui d'un couple « B » (en union libre par ex.) déclarant séparément 60 000€ et 10 000€. Le montant total ne serait le même que le couple A que si chaque conjoint du couple B déclarait 35 000€. Les couples aux revenus inégaux sont donc incité à faire déclaration commune (par mariage, pacse ?).

Si, sans hypocrisie et sans que notre proposition paraisse cynique, on veut *à long terme* diminuer les inégalités de revenus et surtout *de patrimoine*, il faut clairement inciter les riches à avoir davantage d'enfants et les pauvres à en avoir moins. La suppression du QF et la mise en place d'un système d'AF *proportionnelles* au revenu (par ex : 15% du revenu pour 1 enfant, 25% pour 2, 30% pour 3, et +5% par enfant supplémentaire) aurait le mérite de la clarté et des effets incitatifs positifs sur les ménages des classes moyennes et supérieures tenant à la visibilité des AF. Les allocations familiales devenant proportionnelles au revenu, leur calcul pourrait s'effectuer de la façon suivante : Dans le cas d'une union libre, si le père présumé ne reconnaît pas l'enfant, l'allocation serait proportionnelle au revenu de la mère. Si un père putatif reconnaît l'enfant (reconnaissance automatique en cas de mariage, pacs ?), l'allocation serait proportionnelle à la moyenne du revenu du couple et versé pour moitié à chacun des conjoints. En cas de séparation mais avec garde alternée, le système reste le même. Sinon, les allocations sont versées à celui qui a la charge de (des) enfant(s) et sont proportionnelle à son revenu. Nous verrons qu'avec l'introduction de l'impôt négatif (§ 2) aucune personne ne pourra avoir un revenu inférieur à 750€/mois (hypothèse 1) ou 524 (hypothèse 2).

L'histoire nous montre que s'il y a une reproduction sociale de la pauvreté, c'est en partie parce que les pauvres ont en moyenne plus d'enfants que les riches. Sur ce point Malthus avait raison contre Marx. La meilleure façon de priver le Capital de son « armée industrielle de réserve »[4] qui pèse sur les salaires, c'est, entre autre, de freiner la démographie des pauvres. Les gosses de riche, quant à eux, accepteront plus difficilement les emplois à bas salaires et, héritant d'un capital socio-culturel plus important, ne pourront que les faire remonter. À terme les inégalités de revenus diminueront, sans parler des inégalités de patrimoine qui diminueront d'autant plus que les héritiers des familles aisées seront nombreux et ceux des familles pauvres peu nombreux. Malheureusement c'est historiquement toujours l'inverse qui s'est produit. Le poids que la démographie des pauvres a fait peser sur les bas salaires était la norme au 19e siècle, c'est évidemment toujours vrai aujourd'hui à l'échelle mondiale, au grand profit du Capital mondialisé, mais cela reste encore vrai dans les pays riches aujourd'hui[5]. Si les ménages pauvres (revenus < à 50% ou 60% du revenu médian) avaient en moyenne un seul enfant et les ménages aisés ou très aisés au moins trois enfants, en un peu plus d'une génération les inégalités diminueraient, même si ce n'est évidemment pas une condition suffisante.

Dans les pays pauvres d'aujourd'hui il faudrait, parallèlement à l'instauration d'un impôt fortement progressif sur les revenus et une aide aux plus démunis, non seulement financer des centres de planning familial et ne verser aucune allocation familiale, mais à rebours, prélever une taxe croissante par enfant sur toutes les familles de plus de 1 (ou 2) enfants, ce qui, somme toute, serait plus humain, car purement incitatif, que la politique de l'enfant unique qu'a su imposer la Chine à la fin des années 70 et qui lui a permis de sortir de la misère l'immense majorité de sa population, ce que n'a pas su faire l'Inde qui, malgré des taux de croissance économique élevé ces dernières années, s'avère incapable de résoudre la misère d'une partie de sa population qui s'entasse à la périphérie de ses mégalopoles, ou dans ses campagnes. La population de l'Inde dépassera celle de la Chine vers 2030. De telles mesures s'avèreraient aujourd'hui encore plus indispensable pour l'Afrique sub-saharienne sans quoi on peut s'attendre à ce que de gigantesques explosions sociales viennent anéantir l'amorce de son développement. Pour ne citer qu'un exemple, la population du Nigéria est passé de 37,8

[4] Selon l'expression de K. Marx

[5] Nous n'avons malheureusement pas trouvé sur le site de l'INED et de l'INSEE de tableau donnant le nombre moyen d'enfant par tranche de revenu des ménages. À défaut nous avons l'indice de fécondité par niveau de diplôme de la mère en 2008 : 2,5 pour les mères sans diplômes, 2,0 pour un diplôme inférieur au bac et 1,8 pour bac et +. Par ailleurs, il est de 2,4 dans les départements d'Outre-mer (hors Mayotte). (Source : *Haut Conseil de la Famille*, 10 oct. 2012, p. 17 et p. 30)

millions à 188,5 millions (x5) entre 1950 et 2016 et sa capitale Lagos de 325 000 à 13 661 000 (x42). Mais c'est aujourd'hui au Niger (et non au Nigéria, pays le plus peuplé d'Afrique) que le taux de fécondité est le plus élevé du monde (un peu plus de 7 enfants par femme). La politique fiscale est un des instruments pouvant aider au pilotage démographique propre à chaque nation.
En France, la politique de redistribution horizontale entre les ménages n'ayant pas (ou moins) d'enfants vers ceux qui en ont davantage doit évidemment être complétée par une forte redistribution verticale. Toute proposition fiscale isolée n'a aucun sens, il faut juger de l'ensemble des propositions.

2/ Une forte redistribution verticale

a/ L'IRPP et l'introduction d'un impôt négatif

Il faut élargir l'assiette fiscale, augmenter le nombre de tranches en relevant très nettement le taux d'imposition des dernières. L'impôt progressif est le seul véritable outil de la redistribution verticale. Il faut notamment que ce relèvement des taux marginaux d'imposition compense l'avantage relatif donné aux familles aisées bénéficiant d'allocations familiales proportionnelles au revenu. L'impôt doit porter sans exception sur la totalité des revenus perçus par le ménage (salaires net, revenus mixtes, revenus de la propriété, loyers) sans aucune niche fiscale ou déductions de quelque ordre que ce soit. Les différentes incitations, bien souvent contradictoires entre elles, que ces niches permettent, peuvent être avantageusement remplacées par des modulations de taux de TVA dans la conduite de la politique économique comme nous le verrons plus loin.
L'IRPP n'est payé aujourd'hui que par 50% des foyers fiscaux. Il faut élargir l'assiette, individualiser le prélèvement (la notion de *foyer* fiscal disparaît), augmenter le nombre de tranches et le taux d'imposition des dernières (jusqu'à 75%). En 2016 il n'y a que 4 tranches d'imposition, le taux marginal maximum est de 45% et se situe au delà de 151 108€ de revenu imposable. Nous détaillons ci-dessous le calcul de l'impôt et introduisons des montants de revenus supplémentaires pour voir les évolutions des revenus avant et après impôts au delà de 152 108€.

Tranches d'imposition du revenu imposable en France en 2016 :

Limites sup. des tranches de revenus	Montant des tranches	taux marginaux d'imposition	Montant d'impôt par tranche	Total de l'impôt	Impôt en % du R. av. impôt	Revenu après impôt
10 000 000	5 000 000	0,45	2 250 000,00	4 480 370,26	44,80	5 519 629,74
5 000 000	4 000 000	0,45	1 800 000,00	2 230 370,26	44,61	2 769 629,74
1 000 000	500 000	0,45	225 000,00	430 370,26	43,04	569 629,74
500 000	300 000	0,45	135 000,00	205 370,26	41,07	294 629,74
200 000	47 892	0,45	21 551,40	70 370,26	35,19	129 629,74
152 108	80 282	0,41	32 915,62	48 818,86	32,09	103 289,14
71 826	45 035	0,30	13 510,50	15 903,24	22,14	55 922,76
26 791	17 091	0,14	2 392,74	2392,74	8,93	24 398,26
9 700	0	0,00	0,00	0	0,00	9 700,00

La mise en place d'un impôt négatif
Nous proposons un système d'impôt qui prend en compte l'ensemble des revenus, de 0 à 80 millions (revenu imposable de Mme Bettencourt). Chaque individu de plus de 18 ans déclare

tous ses revenus (sauf les allocations familiales). À partir d'un seuil correspondant par exemple au smic net annuel, soit environ 14 000€, tout revenu inférieur est en partie compensé par un impôt négatif (une somme versée par le fisc) d'autant plus important que le revenu déclaré s'éloigne du seuil de 14 000 et tend vers 0. Ce système, plus juste que le revenu universel, permettrait, sans effets de seuil, de simplifier et régler une bonne partie des problèmes liés aux diverses allocations et minima sociaux (RSA, allocation logement, bourse d'étude, petites retraites, minimum vieillesse, etc.) Toutes les allocations sont supprimées sauf l'AF qui constitue un revenu pour l'enfant à charge de 0 à 18 ans. Pour un revenu nul, l'impôt négatif pourrait être de 750€/mois, soit 9000€/an (Hypothèse 1)[6] ou du montant de l'actuel RSA 524€/mois, soit 6288€/an pour une personne seule sans aide au logement en 2016 (hypothèse 2). L'impôt négatif a l'avantage d'être une forme d'assurance contre les aléas du revenu pour toutes les professions : indépendants, auto-entrepreneur, agriculteurs, petits commerçants, salariés aux contrats précaires, ruptures d'activité, chômage, temps partiel subit etc. dès lors que leur revenu annuel s'avèrera inférieur au smic net. L'impôt négatif est progressif, il ne comble qu'en partie l'écart entre le revenu perçu et le smic (voir tableau ci-dessous), ainsi il ne dés incite nullement au travail, sauf à accepter de vivre avec 750 (H1) ou 524 €/mois (H2), sans aucune autre forme d'assistance, puisque toutes les autres formes d'aide seraient supprimées. L'impôt négatif resterait largement moins coûteux que le revenu universel qui, de fait, pourrait profiter à des personnes qui n'en ont nul besoin (les petits enfants de Mme Bettencourt recevraient le revenu universel !). C'est un vrai filet de sécurité automatique qui complète de façon progressive tous les revenus inférieurs au Smic. Cela n'empêcherait pas la mise en place du prélèvement à la source, pour ceux qui paient des impôts (aujourd'hui 50% des contribuables) mais les versements de l'impôt négatif supposent que chaque individu de plus de 18 ans remplisse en fin d'année une déclaration récapitulant tous les revenus de l'année pour ajustement. La déclaration pourra être ultra simplifiée car aucun abattement, y compris pour des œuvres caritatives, des dépenses d'isolation, des intérêts d'emprunt pour l'achat d'un logement, ou de je ne sais quel don à des organismes privés, ne saurait réduire le revenu imposable ou l'impôt. Il suffit d'additionner tous ses revenus par catégorie, salaires nets, revenus de la propriété, loyer perçus net de charges, droit d'auteurs etc.. Une page devrait largement suffire. Toute fraude serait sanctionnée a minima par un doublement de l'impôt dû. À terme, la mise en place de ce filet de sécurité, se substituant à tous les autres, permettrait une forte diminution du nombre d'organismes chargés de la gestion de la protection sociale ou de l'octroi de subventions diverses (du RSA… au 1% logement) et des agents de la fonction publique qui la mettent en œuvre. Nous verrons plus loin qu'une modulation des taux d'une « super TVA » pourrait remplacer avantageusement la complexité des incitations liées aux innombrables niches fiscales. De même, la suppression de toutes les subventions à des organismes privés devrait contenir, si ce n'est mettre fin, au « charity business » qui fait la prospérité de ses dirigeants et surtout des agences publicitaires.[7] Il est temps que l'État reprenne en mains les *biens communs* en finançant directement des organismes publics indépendants[8].

---

[6] 18000€ pour un couple. Nous reprenons ici (hypothèse 1) le montant du RU proposé par B. Hamon qui correspond également au seuil de pauvreté défini comme 50% du revenu *disponible* médian. De façon plus réaliste on pourrait prendre pour seuil l'actuel RSA soit 524€ pour une personne seule sans aide au logement (hypothèse 2).

[7] La liste est longue de tous ces organismes privés, ne serais-ce que ceux qui s'occupent de collecter des fonds pour la santé : Téléthon, mucoviscidose, Sidaction, Arc (cancer), Alliance cœur, Fondation Recherche Cardio-Vasculaire, Alliance Maladies Rares, Association de chiens guides d'aveugles, etc., etc.). sans parler de ceux qui s'occupent d'œuvres sociales (Les restos du cœur, les petites sœur des pauvres, la Cimade, Emaüs, le Secours populaire, le Secours catholique, etc., etc.) Chaque confession, chaque parti a son organisme de charité, on se croirait encore au XIXe siècle. Avant Noël et au moment des déclarations d'impôts, les boîtes aux lettres se remplissent, car chaque association se dispute une manne privée qui fait la prospérité de leurs dirigeants et des

Exemple d'un IRPP véritablement progressif intégrant un système d'impôt négatif progressif dans l'hypothèse 1 (en rouge) et 2 (en vert).

Limites sup. des tranches de revenus	Montant des tranches	Taux marginaux d'imposition	Montant d'impôt par tranche	Total impôt	Impôts en % du R. avant impôt	Revenu après impôt
10 000 000	5 000 000	0,75	3 750 000	7 422 600	74,23	2 577 400
5 000 000	4 000 000	0,75	3 000 000	3 672 600	73,45	1 327 400
1 000 000	500 000	0,75	375 000	672 600	67,26	327 400
500 000	300 000	0,70	210 000	297 600	59,52	202 400
200 000	70 000	0,60	42 000	87 600	43,80	112 400
130 000	50 000	0,50	25 000	45 600	35,08	84 400
80 000	30 000	0,40	12 000	20 600	25,75	59 400
50 000	20 000	0,30	6 000	8 600	17,20	41 400
30 000	10 000	0,20	2 000	2 600	8,67	27 400
20 000	6 000	0,10	600	600	3,00	19 400
14 000	0	0,00	0	0	0,00	14 000

Revenus avant impôt <0	Montant tranches d'impôts <0	Taux marginaux d'impôts <0		Montant par tranche versé par le fisc		Total de l'impôt <0 versé par le fisc		Versement en % du revenu av. impôt.		Revenus après impôt <0	
14 000	0	0,00		0		0		0,00		14 000	
12 000	2 000	0,50	0,36	1 000	720	1 000	720	8,3	6,0	13 000	12720
10 000	2 000	0,55	0,39	1 100	780	2 100	1500	21,0	15,0	12 100	11500
8 000	2 000	0,60	0,42	1 200	840	3 300	2340	41,2	29,2	11 300	10340
6 000	2 000	0,65	0,45	1 300	900	4 600	3240	76,7	54,0	10 600	9240
4 000	2 000	0,70	0,48	1 400	960	6 000	4200	150	105	10 000	8200
2 000	2 000	0,75	0,51	1 500	1020	7 500	5220	375	161	9 500	7220
0	2 000	0,80	0,54	1 600	1080	9 100	6300			9 100	6300

agences publicitaires. Le système est complètement irrationnel et inefficace. Pourtant les gens continuent de donner et de refuser de payer l'impôt. Qui peut cependant arbitrer à moindre coût entre ces différentes urgences médico-sociales si ce n'est l'État ? La prolifération de tous ces organismes privés (plusieurs milliers) est telle qu'on ne sait où donner de la tête, ce qu'a bien compris la Fondation de France qui se propose de faire cet arbitrage à votre place, si on lui donne. Le plus simple serait de donner à l'État pour mieux financer les hôpitaux, la recherche médicale, et instaurer un filet de protection sociale rationnel et efficace. Plus sensible à la publicité du cœur qu'à la raison, les gens continuent de donner et les associations préfèrent garder leurs pauvres, exercer leurs petits pouvoirs et recueillir la satisfaction de la bienfaisance. Le don est un poison qui asservit celui qui le reçoit s'il ne peut rendre. Il faut lutter contre la petite tyrannie des donateurs et préférer l'obligation de l'impôt à la « charity business ».

[8] Il est inadmissible qu'au 21e siècle l'hôpital public, la recherche, l'université, etc. doivent faire la manche et recourir à la charité en suscitant des vagues d'émotion dans l'opinion publique (téléthon, sida, pièces jaunes etc.) pour pouvoir continuer de fonctionner. Ce n'est plus l'hôpital public, c'est l'hôtel-Dieu du moyen âge. Ce n'est plus une Université ou un centre de recherche, mais une plateforme de recherche… de financement auprès de fondations, d'entreprises ou mécènes privés, et des dépenses somptuaires de publicité pour se faire connaître ou reconnaitre. Gabegie incommensurable de talents, d'énergie et d'argent dissipées dans la course à la finance de marché.

Graphique correspondant au tableau précédent (limité à un revenu maxi de 500 000€)

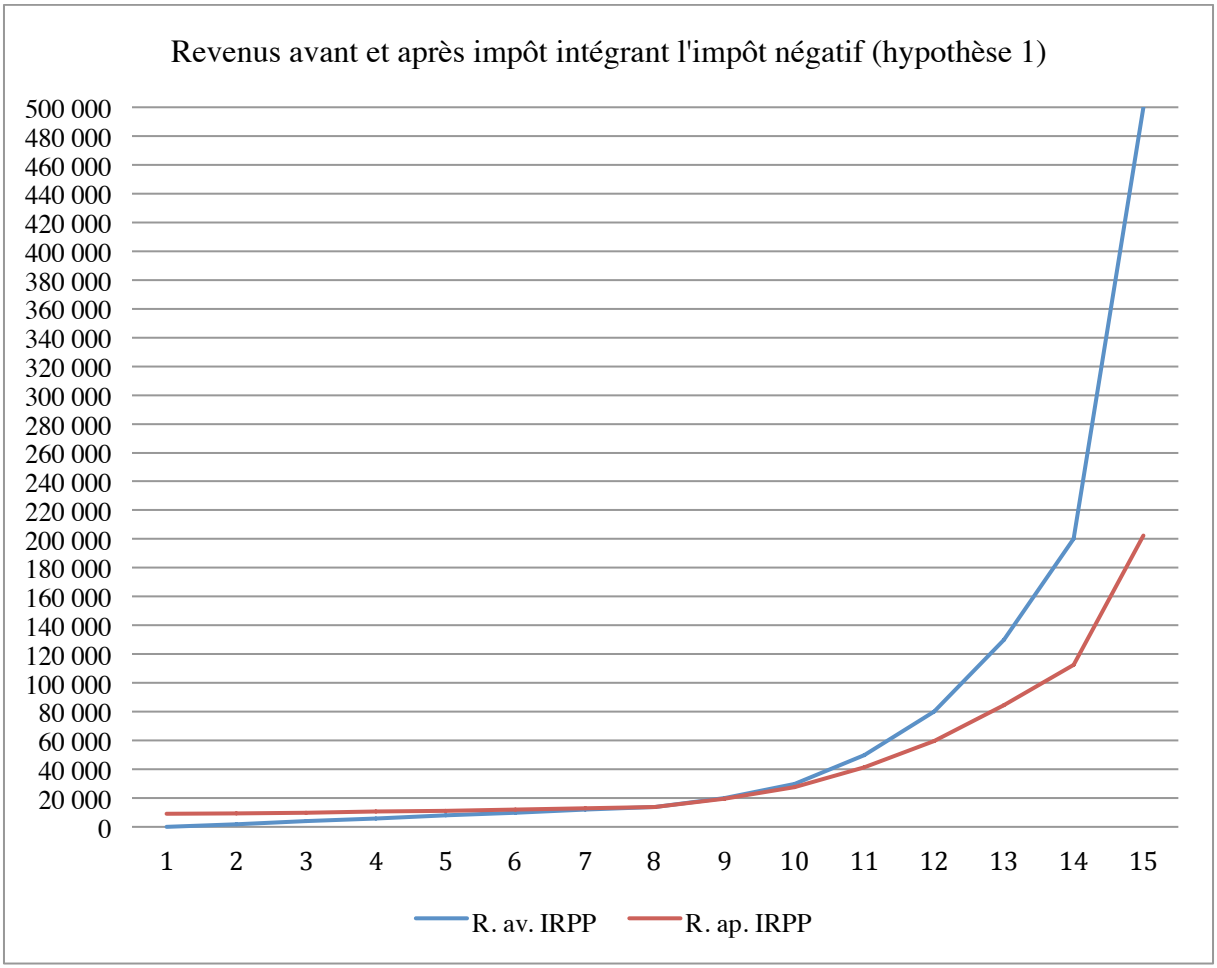

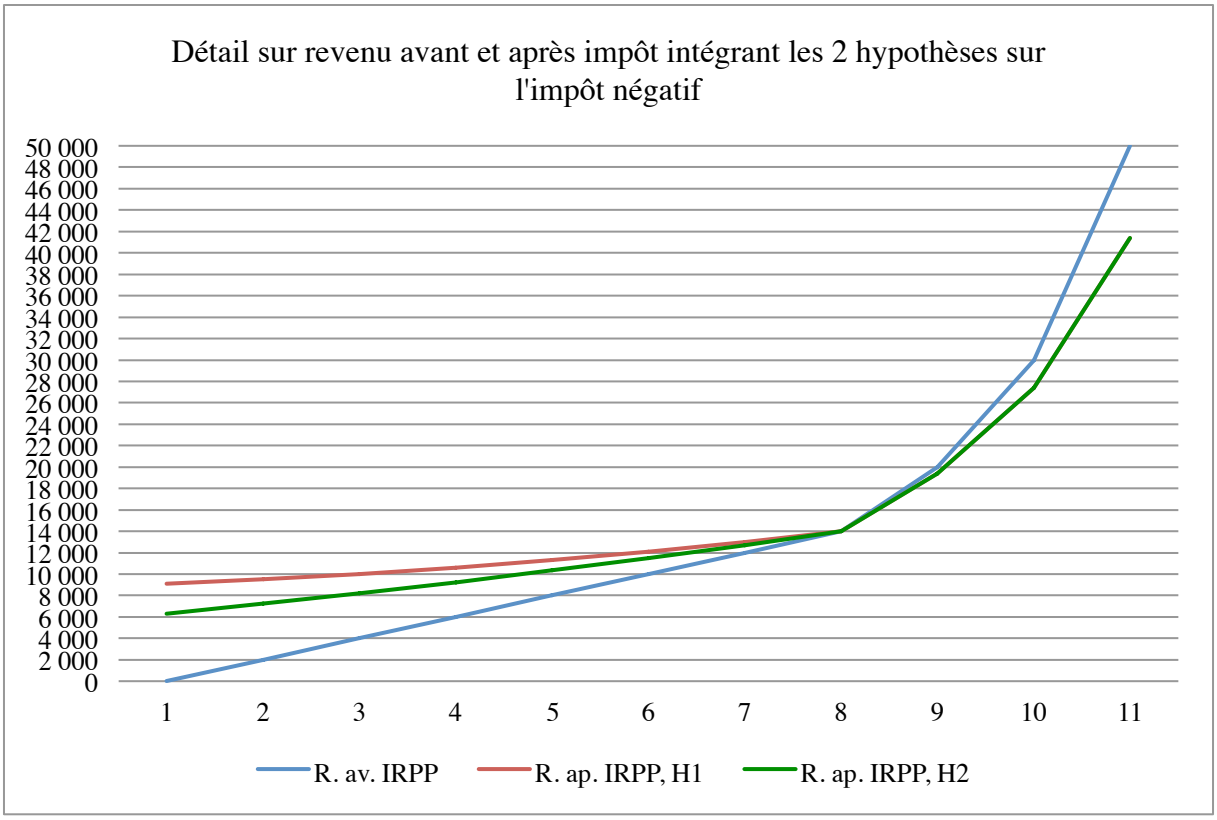

b/ L'impôt sur les successions

L'impôt sur les successions est malheureusement un des plus impopulaires en France alors même qu'il ne concerne pas, ou très faiblement, la plus grande partie de la population. Le matraquage idéologique est sans doute la cause de cette impopularité. On se trouve aujourd'hui dans la situation paradoxale où nombre de mesures qui seraient plus avantageuses pour la majorité de la population à faible revenu sont celles qui sont les plus impopulaires. Belle réussite de l'enrôlement idéologique des média. La raison nous commande cependant d'augmenter très sensiblement l'impôt sur les successions. C'est le seul impôt sur le capital qui soit parfaitement justifié. Qu'est-ce qui peut en effet justifier que les individus puissent démarrer leur vie professionnelle avec de telles inégalités de départ du fait de l'inégalité de l'héritage patrimonial ? Il n'est pas sûr que l'argument de la préservation de l'outil de production dans les mains de la famille soit recevable concernant les grandes entreprises et les ETI. Les enfants des pionniers qui ont créé ces entreprise sont souvent de bien médiocres managers.

En résumé, pour diminuer les inégalités de revenu et de patrimoine sur le long terme comme à court terme il faut :

- Une politique familiale incitative qui permette une baisse de la démographie des pauvres et une augmentation significative de celle des riches.
- une forte progressivité d'un IRPP reposant sur une assiette beaucoup plus large qu'aujourd'hui et avec des tranches allant jusqu'à 70% ou 80%.
- une forte fiscalité progressive sur les successions.

Ce sont là les trois instruments à privilégier pour lutter durablement contre les fortes inégalités de revenus et de patrimoine des ménages.

3/ Impôt foncier

L'impôt foncier doit être renforcé et être accompagné de la *suppression de la taxe d'habitation* ce qui permettrait de diminuer le coût du logement pour les locataires. L'augmentation de la taxe foncière qu'acquitte tout propriétaire, devra compenser la suppression de la taxe d'habitation. L'augmentation de l'impôt foncier n'a pas vocation à freiner l'accession à la propriété, mais à rétablir une certaine équité dans la mesure où un propriétaire de son logement ne paie pas d'impôt sur le flux de service « en nature » que lui procure la propriété de son logement, alors que le revenu nécessaire au locataire pour acquitter son loyer paie l'impôt sur le revenu. Autre avantage : cela peut inciter les propriétaires à mettre sur le marché de la location les logements laissés vacants, car même vacant, ces logements sont soumis à l'impôt foncier. Un impôt foncier général sur toutes les terres, terrains bâtis ou non bâtis, revient en fait à payer à l'État une location pour l'occupation d'un bien public par excellence, à savoir le territoire qui compose la nation. L'intérêt national doit primer sur la propriété privée. Nul n'est besoin, comme le pourtant libéral Léon Walras le préconisait, que l'État nationalise la terre, il suffit qu'il renforce ses droits en faisant prévaloir l'intérêt général (droit de préemption par exemple) sur la propriété privée, notamment pour encadrer la spéculation foncière. L'impôt foncier est un impôt sur un capital visible (les terrains et constructions) et non délocalisable[9], ce qui a l'avantage de la simplicité et d'éviter l'évasion fiscale. Il peut partiellement (il ne porte que sur le capital foncier) se substituer au rôle joué par l'ISF. C'est à l'impôt sur les successions de frapper l'ensemble du capital (foncier et mobilier). Les revenus du capital mobilier (intérêts, dividendes) doivent être imposés via l'IRPP et entrer de ce fait dans le cadre d'une imposition progressive.

4/ L'Impôt frappant le bénéfice des entreprises

L'impôt sur les bénéfices des sociétés ne devrait frapper que les bénéfices après investissement (au sens de la FBCF). L'investissement, doit être systématiquement favorisé et les bénéfices non investi (dont ceux distribué aux actionnaires) pénalisés par le taux actuel d'imposition de 33%. Le fait de ne pas, ou de moins, imposer les bénéfices investis est un moyen simple et efficace d'encourager l'autofinancement. Il concourt à restreindre la financiarisation des entreprises. Seule la FBCF dans l'entreprise devra être considérée comme investissement car il s'agit d'encourager la création de capital, et non la simple prise de participation d'une entreprise dans une autre qui, au niveau macroéconomique, ne fait que changer le titulaire du capital, sans aucune création. C'est une façon simple, touchant toutes les entreprises, d'encourager l'investissement et de diminuer globalement l'impôt sur les sociétés (IS). Le CICE et autres mesures sont des usines à gaz. On peut imaginer un impôt progressif sur les bénéfices non investi en proportion du ratio Bénéfice Non Investi/VAB. Plus ce ratio serait élevé plus le taux d'imposition augmenterait. L'avantage serait d'amortir les fluctuations des résultats des entreprises. Lorsqu'elles vont mal, elles ne paient pas d'impôt, mais elles en paient proportionnellement beaucoup plus lorsqu'elles font des super profits. Façon de mettre un peu de convexité dans les courbes (rendement décroissant) et d'éviter la prime aux monopoles. On pourrait de fait, supprimer toutes les lois sur les monopoles privés.

5/ Une « super TVA » comme source de financement de la protection sociale et d'une partie du budget de l'État

[9] Avantage que souligne Yves Jacquin Depeyre, *La réconciliation fiscale*, Odile Jacob, janvier 2016.

L'autre fiscalité, celle dont le but essentiel n'est pas de redistribuer les revenus, mais d'assurer le financement régulier de la protection sociale et des biens et services publics, devrait reposer pratiquement uniquement sur la TVA.

a/ TVA et cotisations sociales

La TVA est un excellent impôt[10], notamment la TVA frappant la consommation finale, n'en déplaise à la gauche bien pensante qui, chaque fois qu'on propose une hausse de la TVA pousse des cris d'orfraie car la hausse pénaliserait davantage les faibles revenus, ce qui n'est pas faux, mais qui observe un silence coupable lorsqu'il s'agit des cotisations sociales alors que ces dernières sont encore plus inégalitaires[11] car dégressives à partir de certain seuils, du fait de l'existence de plafonds, ce qui rend les cotisations dégressives pour les très hauts revenus. Le maquis des taux (voir ci-dessous ceux des cotisations dites « employeurs ») [12]

---

[10] Invention française de Maurice Lauré (1917-2001), polytechnicien, haut fonctionnaire du ministère des finances, elle est promulgué en France en avril 1954, et est aujourd'hui adoptée par la grande majorité des pays du monde.

[11] Certes, la politique d'allègement des charges sociales sur les bas salaires de ces dernières années (au niveau du Smic les cotisations dites patronale sont désormais nulles) ont réduit la portée de notre argument, mais ce système fait apparaître des seuils et tend à favoriser la trappe à bas salaire.

[12] 1/ Charges patronales, Sécurité sociale et assurance chômage

Les charges patronales destinées au financement de la Sécurité sociale représentent presque 30% des salaires versés. En 2014, elles se répartissent aux taux suivants :

- 0,30% pour la contribution solidarité autonomie ;
- 12,80% pour l'assurance maladie ;
- 8,40% pour l'assurance vieillesse plafonnée ;
- 1,60% pour l'assurance vieillesse déplafonnée ;
- 5,25% pour les allocations familiales ;
- 0,10% pour l'aide au logement.

Le taux est variable en ce qui concerne les accidents du travail et une contribution supplémentaire FNAL concerne les entreprises de plus de 20 salariés à hauteur de 0,40%.

Le financement de l'assurance chômage passe également par une cotisation à un taux de 4% et sur une base de calcul comprise entre 0 et 12 344 €. S'y ajoute le fonds de garantie des salaires pour 0,30%.

2/ Charges patronales et retraite complémentaire

Les cotisations sociales sur la retraite complémentaire dépendent du statut des salariés, cadres ou non-cadres. Elles sont perçues par les caisses Arrco et Agirc et prennent en compte les éléments entrant dans l'assiette : salaires, indemnités de congés payés, autres indemnités et primes, avantages en nature et en espèces, sommes perçues par l'entremise d'un tiers.

Pour les non-cadres, le taux de cotisation Arrco varie de 4,58% à 12,8% en fonction de tranches et celle de l'AGFF (financement des pensions des personnes parties à la retraite) s'élève à 1,20%.

Pour les cadres, l'employeur doit s'acquitter de la cotisation Arrco à un taux de 4,58% pour la tranche 1 ou de la cotisation Agirc à 12,6% pour la tranche B, alors que celle de la tranche C se décide au cœur de l'entreprise, mais aussi de l'AGFF à hauteur de 1,20% ou 1,30%.

De plus, la CET (Cotisation exceptionnelle et temporaire) est à régler à un taux de 0,22%.

Concernant la retraite complémentaire, il s'agit de taux minimum : l'entreprise peut décider en accord avec sa caisse de cotiser plus.

Charges patronales, formation professionnelle et autres taxes

Les cotisations à la charge de l'employeur servent encore à financer la formation professionnelle.

Le taux s'élève en 2014

- à 0,5% de la masse salariale pour les entreprises de moins de 10 salariés ;
- à 1,05% pour les entreprises de 10 à 19 salariés ;
- à 1,60% pour les entreprises de plus de 20 salariés.

Les entreprises non assujetties à la TVA doivent s'acquitter d'une taxe sur les salaires variant de 4,5% à 20% selon le montant total de ces derniers. Par ailleurs, certaines cotisations concernent un nombre limité d'entreprises. C'est le cas d'une contribution formation professionnelle de 1% supplémentaire pour les sociétés faisant travailler des CDD et calculée sur les salaires de ces derniers, mais aussi de la participation à l'effort de

rend la démonstration assez difficile. Un basculement des cotisations sociales dites « employeurs »[13] vers la TVA ne pénaliserait donc pas nécessairement le pouvoir d'achat des faibles revenus. La suppression doit être progressive afin de n'avoir, à terme, plus qu'un prélèvement sur la valeur ajoutée de chaque unité de production. En 2013 les cotisations « salariales » représentaient 28% du salaire net et les cotisations dites « employeurs » entre 54% et 32%, soit un total entre 82% et 60% pour l'ensemble. La CSG, qui se substitue déjà en partie aux cotisations dites « salariales », allait dans le bon sens (merci Michel Rocard), mais seul un basculement des cotisations dites « employeurs » vers une « super TVA » serait l'instrument d'une véritable révolution fiscale. Un seul prélèvement remplacerait tous les taux cités en note 6. La substitution de l'ensemble des actuelles cotisations « employeurs » aurait de nombreux avantages, notamment sur la compétitivité extérieure des entreprises résidentes comme nous le verrons plus loin. Le coût salarial baisserait fortement puisqu'il se résumerait au salaire brut, d'où une baisse des prix hors « super TVA » et le maintien en moyenne du niveau des prix TTC incluant la « super TVA ». En 2015 les cotisations sociales effectives dites à la charge des « employeurs » représentent 247,8 milliards soit 13,90% de la VAB au nouveau prix de base, c'est-à-dire hors TVA (151,3 Mds) *et* cotisations sociales employeurs (247,8 Mds) soit : 2181,1 - 151,3 - 247,8 = 1782 Mds[14]. Le montant total des taxes de type TVA est en 2015 de 151,3 Mds, soit 8,89% de la VAB au nouveau prix de base (1782 Mds). Le basculement des cotisations dites « employeurs » sur une « super TVA » impliquerait un prélèvement global de 13,90% + 8,49% = 22,39% de la VAB au nouveau prix de base soit de 399,1 Mds. Il faudrait donc en moyenne une multiplication par 2,64 (22,39/8,49) des actuels taux de TVA. De plus, le champ de la TVA doit être élargi et se substituer à tous les autres *impôts sur la production et les importations* (D2 dans la nomenclature de la Comptabilité Nationale, désormais CN) en vue d'une simplification radicale évitant des phénomènes de double imposition[15], mais aussi de subventions là où il suffit de moduler les taux de TVA (de 0 à plus de 100%)

L'idée d'une « TVA sociale » n'est pas nouvelle. Il a malheureusement suffit qu'un gouvernement de droite la propose comme énième « mesurette » destinée à combler une partie du déficit public, pour que la gauche en fasse un repoussoir au lieu de s'en emparer pour en faire le pilier d'une véritable révolution fiscale passant, entre autre, par une forte augmentation des tranches de l'IRPP visant à réduire les inégalités. En théorie une augmentation des prix TTC n'est pas justifiée puisque les nouveaux taux s'appliqueraient à des prix hors « super TVA » beaucoup plus faibles du fait de la suppression des actuelles cotisations sociales « employeurs » (-247,8 Mds), celles-ci devant être juste compensées par la hausse de la TVA. On peut craindre cependant des effets d'aubaine qui poussent les entreprises à augmenter leurs prix. En période de quasi déflation le risque est faible et une légère hausse serait plutôt favorable à la croissance, notamment en érodant le poids des dettes.

---

construction pour les entreprises de plus de 20 salariés et dont le taux s'élève à 0,45%, comme de la Contribution supplémentaire à l'apprentissage pour les entreprises de plus de 250 salariés (0,10%).

[13] La séparation entre les cotisations dites « patronales » ou « employeurs » et celles dites « salariés » est purement administrative et n'a aucun sens économique puisque c'est le coût salarial global qui est la véritable contre partie du travail du salarié. Pour l'économiste, les cotisations dites « patronales » sont en fait des cotisations salariés puisque prélevées sur la *rémunération des salariés* (D1) au sens de la comptabilité nationale.

[14] Le partage de la VAB (1896,9 Mds en 2013) est le suivant:
Salaires et traitements bruts 42,5%
Cotisations « patronales » 15,7%
Impôts sur la production net de subventions d'exploitation 3,6%
Excédent Brut d'Exploitation 31,8%
Revenus mixtes bruts 6,4%

[15] Les produits énergétiques sont frappés par la TICPE, Taxe Intérieure de Consommation sur les Produit Énergétique, (anciennement TIPP pour Taxe Intérieure sur les Produit Pétroliers) et par la TVA. Il suffit de mettre une TVA à 80 ou 100%.

Que cela puisse favoriser l'ensemble des entreprises ne fait pas de doute, mais cela éviterait par ailleurs de leur faire des « cadeaux » bureaucratiques du genre CICE. La compétitivité des entreprises résidentes sur le territoire nationale en sortirait très fortement renforcée puisque les exportations sont hors « super TVA » nationale. Inversement les importations seraient fortement renchéries puisque grevées de la « super TVA » nationale.
Un des principaux avantages de la TVA est sa neutralité car elle frappe toute la valeur ajoutée, c'est-à-dire la richesse créée, que celle-ci le soit par du travail ou du capital. Elle frappe donc aussi bien la rémunération des salariés que l'excédent brut d'exploitation qui constituent les deux composantes de la VAB hors TVA. Le basculement des « charges » assises sur les salaires (cotisations dites « employeurs ») vers la « super TVA » serait favorable à l'emploi. Le financement d'une partie du salaire indirect (prestations sociales, retraites etc.) par la TVA revient en fait à le déconnecter d'une partie du coût du travail. La TVA est neutre au sens où elle n'avantage pas les entreprises capitalistiques au détriment des entreprises travaillistiques[16]. Libre ensuite aux entreprises de choisir entre plus d'investissement ou davantage d'emploi. Les politiques de gribouille qui ont été menées depuis des décennies voulant tour à tour, ou tout à la fois, favoriser l'investissement (en permettant un amortissement non linéaire, en défiscalisant une partie du produit de l'investissement etc.) mais aussi l'emploi (en baissant certaines charges sociale) n'ont pas vu que tout ceci avait des effets contradictoires et conduisait à des jeux à somme nulle auxquels il serait grand temps de cesser de jouer si l'on veut éclaircir l'horizon des entreprises et simplifier les règles administratives. Il conviendrait enfin d'avoir un prélèvement simple et neutre sur l'ensemble des unités de production. La VAB de chaque entreprise (à terme uniquement salaire brut + EBE) doit être calculée au prix de base (au sens de la comptabilité nationale c'est-à-dire hors TVA), et des taux différenciés de « super TVA », allant de 0% à 100% ou plus, viendraient grever le prix des biens ou services finals de consommation et d'investissement.

b/ « Super TVA » et pilotage macroéconomique

C'est par le canal de la modulation des taux de cette « super TVA » que s'exercerait l'essentiel de la régulation macroéconomique et les choix d'une véritable politique économique nationale, ce qui donnerait du grain à moudre à un gouvernement et un parlement qui semble n'avoir plus de vrais pouvoirs économiques.
La majeur partie des grandes orientations, qu'elles soient écologiques, sociales, ou d'équilibre des comptes publics (budget des APU) et de la Nation (balance des paiements courant) peut en effet passer par la modulation et le pilotage de ces taux. Les taux de la « super TVA », devraient au terme d'un mandat de 5 ans, inclure la totalité des cotisations sociales dites « employeurs », ce qui passe en moyenne par une hausse des taux actuels de 5 points par an pendant 5 ans. Rappelons que la très forte hausse des taux ne devrait pas se traduire par des prix TTC plus élevé puisque ces taux porteront sur des prix de bases nettement plus faibles car hors cotisations sociales dites « employeurs ». En terme de coût, le transfert des cotisations sur la TVA est un jeu à somme nulle, sauf si l'État en profite pour alourdir la fiscalité afin de diminuer le déficit public et les entreprises leurs prix pour augmenter leurs marges. Certes tous les prix des biens et services importé augmenteront de façon significative, générant une inflation sur un grand nombre de produits, vue l'imbrication actuelle des chaînes de valeur, mais la compétitivité des entreprises résidentes s'en trouvera malgré tout renforcé puisque les exportations comme les réexportations seront hors « super TVA ». Certes, plus une entreprise résidente utilisera des biens et services intermédiaires importés, plus ses coûts et donc ses prix sur le territoire national (super TVA incluse) auront tendance à augmenter,

[16] Ce basculement éviterait à l'avenir d'avoir à taxer les robots comme certains hurluberlus songent à le proposer pour compliquer encore un peu plus le mille feuille fiscale.

mais elle conserve l'avantage de coûts salariaux nettement plus faibles (du fait de la baisse des CS) et de prix à la réexportation hors « super TVA » qui resteront plus compétitif qu'avant. La France qui a un fort déficit de sa balance des biens et services (à la différence de la grande majorité des autres pays de la zone euro), ne peut se priver d'utiliser une arme mercantiliste dans un environnement mondial qui l'utilise de plus en plus.
Par ailleurs, le bulletin de paie sera simplifié à l'extrême puisque n'y figurera que trois lignes : le salaire brut, un taux de prélèvement différencié selon le volume horaire effectué dans le mois (voir plus loin) et le salaire net qui en résulte. Le salaire net représentera le revenu du salarié et le salaire brut le coût total du travail puisqu'il n'y aura à terme aucun autre prélèvement assis sur le travail. L'écart entre brut et net alimentera, en complément d'une dotation de l'État, un organisme unique de sécurité social chargé d'assurer les 4 principaux risques (Famille, Chômage, Santé, Vieillesse). Aucun prélèvement ne devra être dédié. C'est l'ensemble des prélèvements de l'État *et* de la sécurité sociale qui sera, au terme de la discussion budgétaire au parlement, affecté à la famille, au chômage, à la santé, la retraite, la défense, l'éducation, la justice, etc.…Le budget de la sécurité sociale sera principalement alimenté par une dotation de l'État, qui prélève notamment la « super TVA », et sera discuté et voté chaque année par le parlement dans les mêmes termes que le budget de l'État.
La « super TVA » sera un instrument d'une très grande efficacité dans le pilotage de la politique économique et sociale et permettra une réelle régulation du marché sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans toutes sortes de règles administratives tatillonnes qui brident initiatives et innovations sans pour autant régler les problèmes propres au libre marché. À la tradition, très forte en France, d'*administrer* l'économie, il faut substituer sa nécessaire gestion, son *pilotage*, à partir d'un cadre fiscal donné. Nous défendons ici l'idée d'une économie de marché piloté par la modulation des taux de « super TVA » et une simplification radicale de tout le système fiscal. Plus de 90% des impôts et taxes peuvent être supprimés et remplacés par la « super TVA ».
Exemples de simplification : pour les carburants, au lieu d'avoir la TICPE[17] + une TVA à 20%, un unique taux de super TVA à 70% ou plus, idem pour le tabac, l'alcool etc.. De même, plutôt que de donner un bonus aux voitures émettant peu ou pas de gaz à effet de serre, il suffit de leur affecter une super TVA à 20% contre, par exemple 45%, pour les voitures respectant les normes actuelles de pollution[18] et un taux de 55 ou 60% pour les voitures au-dessus des normes de pollution. On peut aussi favoriser les petites voitures et pénaliser la course à la puissance. Qu'est-ce qui motive l'achat d'une voiture de plus de 400 chevaux allant à plus de 300 Km/h ? Est-ce pour rouler à 130 km/h sur les autoroutes où est-ce pour le prestige que procure la possession d'un objet de démonstration sociale dans la course à la reconnaissance ? Mais en ce cas, plus elle sera cher plus le prestige sera grand. En renchérissant son prix, par un taux de TVA élevé, on ne dissuadera pas la course à la reconnaissance sociale, mais celle-ci servira le bien commun. La fiscalité de l'État doit profiter au maximum de la vanité (de la bêtise ?) des hommes : « Regardez-moi comme je suis capable d'acheter un produit aussi coûteux ! ». La distinction sociale peut passer par la super TVA.
La TVA touche l'ensemble des biens et services finals, donc également les biens d'investissement. La modulation des taux de « super TVA » sur les biens d'investissement permettra un pilotage de la politique économique à long terme favorisant par exemple les investissements publics et écologiques. Ce pilotage devrait être adossé à de nouvelles

[17] La Taxe Intérieur de Consommation sur les Produit Energétique (anciennement TIPP pour Taxe Intérieur sur les Produit Pétroliers)
[18] Durant les trente glorieuses le taux de TVA en vigueur sur les automobiles était de 33%, auquel s'ajoutait la vignette. Le tout automobile était finalement moins favorisé qu'aujourd'hui.

missions de France Stratégie ou à la réhabilitation d'un commissariat général au plan chargé de la prospective économique, ce qui permettrait une forme de planification indicative qui était un marqueur fort du modèle économique français et dont le démantèlement, au profit du modèle ultra libéral anglo-saxon, remonte malheureusement aux années 1980, c'est-à-dire sous une gauche qui, après avoir succombé à son penchant naturel fait d'idéologie bureaucratique (nationalisations), succombera peu après (en 1983) aux délices de la finance de marché.
Aujourd'hui la France pourrait sortir progressivement du néo libéralisme par la modulation des taux de « super TVA ». Point n'est besoin de dicter des règles administratives coercitives, il suffit de déployer un système de bonnes incitations fiscales. On n'*administre* pas l'économie[19], on la pilote, on la gère.

c/ « Super TVA » et travailleurs détachés[20]

Concernant les travailleurs détachés, le problème qui se pose actuellement c'est qu'ils coûtent moins cher à l'entreprise française qui les embauche que les travailleurs résidents car leurs salaires n'intègrent pas les cotisations sociales françaises, mais celles de leurs pays d'origine qui sont en général beaucoup plus faibles, ce qui fausse la concurrence. Emmanuel Macron voudrait obtenir une révision de la circulaire européenne sur le statut des travailleurs détachés. Il est bien clair qu'il aura l'opposition de tous les PECO de l'UE et que cette révision a peu de chance d'avoir lieu vu les règles de décision de l'UE. C'est à la France d'agir pour résoudre les conséquences qu'entraînent les règles européennes plutôt que d'attendre que celles-ci ne changent, d'autant que c'est en contournant ces règles qu'elles auront des chances de revenir sur la table des négociations européennes.
Le problème des travailleurs détachés est d'emblé résolu si on applique la révolution fiscale que je présente ici. En basculant les cotisations sociales dites « patronales » sur la TVA, un travailleur résident devrait coûter moins cher qu'un travailleur détaché et favoriser par là même l'emploi des résidents ce qui mettrait fin aux filières de travailleurs détachés des PECO. Là encore, plutôt que la bureaucratie de la réglementation, il convient de choisir les bonnes incitations pour la régulations économiques. Il faut résoudre les problèmes de la France avec les armes dont elle dispose et ne pas attendre des autres pays leur bonne volonté à son endroit. La France dispose de l'arme fiscale, que ne s'en sert-elle pas ! Si les autres pays crient à la concurrence déloyale des travailleurs français détachés dans d'autres pays de l'UE, cela les amènera à reconsidérer le problème et revenir à la table des négociations européennes sur ce sujet. Si, en réaction, les autres pays membres adoptent également un basculement de leurs cotisations sociales sur la TVA, cela ne pourra qu'être favorable à la généralisation du système à l'UE, et donc de conserver un avantage compétitif de l'UE vis à vis du reste du monde. Plutôt que de faire de l'incantation vertueuse en dénonçant le dumping social des pays à faible protection sociale (pays émergents), la France doit prendre les moyens qui lui permettent d'esquiver ce dumping tout en conservant une large protection sociale. En finançant la protection sociale par la TVA, on la met à l'abri de la concurrence des pays à faible protection sociale puisque les produits importés supporteront la TVA française et donc

[19] Cela a toujours été une tentation de la gauche traditionnelle (mais pas que) dont l'injonction est non seulement « Faites ce que je dis », ce qui peut se comprendre, mais aussi « de la façon que je vous dis » qui traduit la volonté bureaucratique de s'immiscer dans le détail de la mise en œuvre des moyens. Sans doute est-ce un reliquat d'une tradition militaire où ce n'est pas l'efficacité des moyens pour atteindre un objectif qui prime, mais leur conformité à un règlement bureaucratique aussi absurde qu'il puisse être. La droite, qui est libérale sur le plan économique, mais anti-libérale sur le plan social, n'est pas de reste en souhaitant par exemple légiférer pour dire comment les citoyennes doivent être habillées sur les plages de France.
[20] § ajouté le 31/08/2017

une partie de notre protection sociale. Les exportations françaises étant hors TVA, les entreprises résidentes retrouve une compétitivité extérieure. La France souffre depuis 2005 d'un problème de compétitivité extérieur, tous les experts s'accordent là-dessus. La balance des biens et services n'a jamais cessé d'être déficitaire depuis cette date[21]. On ne pourra relancer l'activité économique domestique qu'en se mettant à l'abri d'une compétition externe exacerbée, sinon on se retrouve dans la situation qu'à connu le gouvernement socialiste fin 1982 qui s'est traduite par le tournant de la rigueur de 1983 et l'alignement de la France sur les politiques néolibérales initiées par Reagan et Thatcher car « *There Is No Alternative* ».
Le levier fiscale de la TVA, plus souple et ingénieux que le rétablissement de droits de douanes, impossibles à mettre en place dans le cadre de l'UE et de l'OMC, s'avère être la seule solution pour redynamiser l'économie française dans le cadre d'une alternative crédible. C'est aussi un moyen de renverser la tendance à l'hyper mondialisation des échanges qui abouti à des désastres écologiques (qu'on songe au bilan carbone d'un pot de yaourt qui parcourt des milliers de kilomètres avant d'être consommé). S'il faut de plus en plus « penser global » ce sera pour « produire local ». En ce sens l'espace économique de la nation est relativement pertinent car il coïncide avec l'espace politique de la démocratie. Ce n'est pas forcément être nationaliste ou souverainiste que de le reconnaître. À l'inverse, le capitalisme néolibéral « pense local » (chacun suit son intérêt microéconomique et fait fi des externalités négative qu'il engendre) et produit pour un marché mondialisé qui enjambe l'espace politique dans lequel se déroule jusqu'alors la démocratie.

d/ « Super TVA » et consommation

La TVA est un impôt sur la consommation finale, ce qui a bien des avantages. Pénalise-t-elle les faibles revenus ? Pas plus que les cotisations sociales… et si cela s'avérait être le cas, c'est à l'impôt progressif qu'il revient de réduire les inégalités. L'avantage principal de la TVA sur la consommation finale c'est de favoriser un arbitrage au profit de l'épargne et de l'investissement (notamment en logement), ce qui est favorable à la croissance potentielle, mais aussi à la balance des transactions courantes qui, depuis 2005, est déficitaire dans notre pays, ce qui prouve s'il en était besoin que, contrairement à ce qu'en disent les média[22] l'épargne nationale française est plutôt insuffisante actuellement[23]. Des taux de « super TVA » très différenciés sont un moyen de freiner le « tournez manège » de la société de consommation, ou plutôt de la société du gaspillage généralisé, fortement prédatrice de notre environnement. La modulation des taux de « super TVA » peut favoriser systématiquement les produits de bases, ayant pas ou peu d'externalité négatives en matière de pollution, de santé, de lien social, au détriment de celles ayant un impact négatif, et tenter de corriger les effets délétères de la « société de consommation ». Le propre d'une société de consommation, c'est de faire, d'une grande partie des biens et services marchands, les supports d'une course à la reconnaissance sociale, à l'identité sociale. L'identité et la reconnaissance passent en effet de plus en plus par le truchement d'objet matériels ou de services dont l'apparence d'utilité est indexée sur le prestige qu'ils sont censé apporter à leurs acquéreurs dans un jeu de signes

[21] Voir encore le début de l'entretien suivant : http://www.xerficanal-economie.com/emission/Olivier-Passet-OPA-Les-4-enjeux-majeurs-pour-l-economie-francaise-6589_3744933.html?utm_source=Mod%E8le%20diffusion%20Xerfi%20Canal&utm_medium=email&utm_campaign=XC010917

[22] Ils confondent taux d'épargne des ménages (encore assez fort en France) et taux d'épargne de la nation (insuffisant, car le taux d'épargne des ménages ne compense pas la faiblesse des taux d'épargne des entreprises et surtout des APU). Au niveau macroéconomique seul le taux d'épargne nationale est significatif.

[23] Le besoin de financement de la nation (S<I) est équivalent au déficit de la balance des transactions courantes, en simplifiant (X-M). En effet : PIB=C+I+X-M et PIB=C+S d'où S-I=X-M.

sociaux à travers lesquels la société « se parle ». La consommation est devenu le discours dominant de nos sociétés. *Je consomme donc je suis*, façon de s'affirmer dans le jeu social de la consommation qui n'épargne pas les plus pauvres. Ce n'est pas uniquement la réalité du service qu'apporte l'objet qui compte, c'est l'apparence de son utilité comme objet d'identification à un groupe, réseau, classe (ex : la mode) et de différenciation par rapports à d'autres groupes, réseaux, classes. Cela conduit à remplir nos poubelles d'objets en tous genres, dont l'obsolescence est parfois programmée, ce qui ne s'avère même pas toujours nécessaire car le plus souvent ils deviennent *socialement obsolètes*, tant les populations succombent à l'impératif publicitaire du renouvellement permanent. Les pauvres restent pauvres (dépendant) tout en gaspillant. La dialectique de l'identification/différentiation a toujours existé, mais elle pouvait passer par d'autres signes sociaux (la profession, les distinctions honorifiques, les classes sociales, les ordres sous l'ancien régime) que ceux de la consommation de biens matériels qui ont l'inconvénient d'avoir une forte empreinte écologique. Le capitalisme a ceci de particulier que tout, absolument tout, est indexé sur la marchandise et le rapport marchand. Ceci se solde évidemment par une prédation sur l'environnement que la montagne de nos déchets démontre chaque jour. L'invention du recyclage n'est bien souvent qu'un moyen de faire tourner plus vite le manège de la consommation en brisant les réticences morales à la visibilité d'un gaspillage insensé. Même si, d'une certaine façon, la pauvreté est beaucoup plus écologique, car moins prédatrice que la richesse, les populations pauvres des pays riches d'aujourd'hui, saturée de messages publicitaires[24], sont elles aussi enfermées dans la ronde de la consommation-gaspillage. Face à la publicité, il y a bien longtemps que la morale traditionnelle de sobriété, voir de frugalité et parcimonie qu'on pouvait encore observer dans les populations d'après guerre, a abdiquée. Les pauvres d'aujourd'hui gaspillent aussi. L'apologie de la consommation se trouve partout, et bien sûr chez les économistes tenants du libéralisme, qui voient là encore un moyen de maintenir un capitalisme à bout de souffle. Qu'ils consomment ! Dussent-ils s'endetter à mort pour cela ! Et c'est reparti pour un cycle : Baisse des taux d'intérêt nominaux, relance par la consommation, endettement, notamment des classes moyennes inférieures, crise financière, sauvetage des banques par l'État, hausse de la dette publique, politiques libérales d'austérité baisse des dépenses publiques et hausse des impôts des classes moyennes et pauvres pour financer une dette sous contrôle des marchés financiers, mise au pas des revendications salariales, accentuation du démantèlement des protections sociale, et, pour tirer son épingle du jeu dans la concurrence au moins disant fiscale, l'État baisse les impôts des plus favorisés, ce qui l'amène à de nouvelles baisses des dépenses publiques, en espérant que la relance de la consommation vienne cette fois-ci des pays voisins pour tirer l'économie de la dépression. Nouvelle baisse des taux d'intérêt, propagande massive des banques pour que les ménages veuillent bien goûter encore aux mirages de l'endettement.

Il y a bien longtemps que la bourgeoisie sait que, dans le jeu du Capital, les fourmis sont gagnantes, aussi est-elle plutôt pingre et accumule-t-elle du capital en espérant qu'il y aura toujours des cigales pour dépenser. Contrairement à la fable, la fourmi est prêteuse, mais contre un intérêt d'autant plus substantiel que la cigale est pauvre et qu'ainsi elle la domine et en retire un fort bel intérêt. Il ne faudrait pas que les pauvres deviennent trop fourmi à leur

[24] Même les radios publiques sont touchées aujourd'hui. En ce moment même, une publicité pour un laboratoire pharmaceutique (Mylan), est diffusée en boucle sur France Inter. Non seulement le marché du médicament devient un marché comme les autres, mais les média publics, autrefois interdit de publicité de marque, deviennent aussi des média comme les autres. En l'an 2000, les dépenses publicitaires dans l'ensemble de l'économie atteignaient déjà 28 milliards d'euros. Le secteur du médicament qui devrait être interdit de publicité grand public arrive en 3e (en % du CA) après celui des parfums, produits de toilettes et celui de l'automobile. 58% des dépenses publicitaires provenaient des biens de consommation finals. (Source V. Genthon, *Le 4 pages des statistiques industrielles*, n° 155, octobre 2001). Les dépenses de communication des annonceurs représentaient 29,4 milliards d'€ en 2015.

tour ; la publicité y veille, et on a toute une population de classe moyenne inférieure, pauvre de fait (mal logé par ex.) et corvéable à merci parce que maintenu dans un perpétuel gaspillage d'objets de consommations consumés dans une parade existentielle. Ainsi s'explique en parti le paradoxe d'une pauvreté d'abondance. Abondance de nourriture et autres sodas qui rend les pauvres obèses[25]. Sous-développement culturel (au profit de la culture marchande) qui en fait les jouets des hommes de marketing. Comment expliquer autrement qu'on trouve aujourd'hui nombre de cas de surendettement de ménages de classes moyennes objectivement « pauvres » tout en ayant des salaires plus que décent. La pauvreté c'est en définitive la dépendance à l'égard de la société marchande.
La différenciation des taux de super TVA est un moyen de favoriser systématiquement les produits de base de l'alimentation (produits agricoles frais) et de taxer davantage les produits industrielles de luxe où ayant des externalités négatives en terme de santé, pollution, etc.
Ce n'est donc pas la consommation générale qu'il faut encourager, d'autant qu'elle est de plus en plus composée de produits importés d'Asie (électronique, habillement etc.), mais bien plutôt un type de consommation[26] ainsi que l'investissement des ménages (logement), des entreprises, et surtout des administrations publiques dont l'investissement aujourd'hui (75,3 Mds en 2015) représente un peu moins que son *besoin de financement* (76,5) c'est-à-dire son déficit, ce qui conduit l'État à abandonner au secteur privé des pans entiers de services et biens publics. Le néolibéralisme s'ingénie, avec la complicité de l'État, à rendre marchand de plus en plus de *biens communs*. La demande de *biens communs* augmente avec le niveau de développement (loi de A. Wagner)[27], seul l'investissement public peut y répondre de façon efficace.

d/ « Super TVA » et commerce international

Au niveau du commerce international, le basculement des cotisations sociales sur la « super TVA » ne peut que favoriser les exportations (les prix hors « super TVA » étant nettement plus bas) et freiner les importations (la super TVA augmentant très sensiblement le prix des biens importés). Cela revient effectivement à faire financer une partie de la protection sociale française par les importations[28], et inversement à stimuler les exportations par un moyen que d'aucun qualifieront de dumping social. Il y a toutes les chances que l'OMC, comme la commission européenne s'y opposent, ce qui serait inévitable si ce basculement était trop massif et pas suffisamment étalé dans le temps. Un programme de hausse de 5 points de TVA par an pendant un mandat de 5 ans permettrait de faire passer un taux de TVA moyen de 17% à 42%. Il sera difficile d'éviter un bras de fer, si on veut un basculement significatif et arriver à ce qu'une bonne partie de la « super TVA » nationale soit exonérée des exportations, à défaut d'une exemption totale, et vienne frapper les importations. Après tout le Danemark dès 1987 et l'Allemagne depuis 2007 ont basculé une partie des charges sociales de leurs entreprises sur la TVA sans que l'OMC et la Commission européenne ne trouvent à redire. Si on juge les résultats, c'est un plein succès pour ces deux pays. Sans doute est-ce un peu au détriment des autres pays de la zone euro, mais rien n'empêche les pays de la zone de faire de

[25] Les classes supérieures relativement aisées boivent l'eau du robinet, mais les classes populaires et moyennes boivent du coca cola et autre soda, ou achètent de l'eau en bouteille, succombant aux mirages publicitaires.
[26] La consommation bio, locale, par le biais des amaps, etc.… ne touche qu'une infime partie de la population plutôt aisé et/ou cultivé de surcroît. On ne pourra retrouver une certaine sobriété dans la consommation des masses sans s'attaquer à l'envahissante publicité.
[27] La loi d'Adolphe Wagner prédit que la part des dépenses publiques dans le produit intérieur brut augmente avec le niveau de vie. *Fondement de l'économie politique*, 1872.
[28] Juste retour des choses vis à vis de pays comme l'Inde ou la Chine qu'on accuse de dumping social. Plutôt que de se plaindre, il convient d'ajuster notre structure économique pour pouvoir, si ce n'est rivaliser, au moins freiner les importations.

même, ce qui aboutirait à une protection relative de l'Europe vis à vis du reste du monde, compensant très modestement l'incroyable diminution des tarifs douaniers depuis 60 ans, soutenue par une idéologie ultra libérale qui a envahi toutes les institutions internationales (Gatt puis OMC) et européennes (Commission) et démontré ses limites avec la crise actuelle. On ne voit pas comment on pourrait encourager le *produire* et *consommer local* avec la signature de traités comme le CETA avec le Canada ou le TAFTA avec les Etats-Unis, c'est un contre sens historique.
Les arguments des opposants à la « TVA sociale » sont très faibles et démontrent le plus souvent leur ignorance profonde des mécanismes économiques. La seule alternative à la mise en place d'une « super TVA » conséquente serait de sortir de l'Euro et de dévaluer la monnaie nationale de 10 à 20%. C'est le choix de la droite nationaliste. Cette solution est beaucoup plus hasardeuse, ferait sans doute beaucoup plus de dégâts collatéraux et, de plus, s'exempterait de toutes grandes réformes fiscales dont la France à besoin. L'écart de compétitivité de la France vis-à-vis de l'Allemagne vient en bonne partie de la politique du franc fort[29] qui, dans les années 90, a cherchée à arrimer le franc au marc allemand (ce que n'ont pas fait la livre et la lire qui ont dévaluées) d'où son introduction à un niveau trop élevé dans l'euro. La super TVA permettrait de récupérer ce différentiel de compétitivité sans qu'il soit nécessaire de sortir de l'euro et de dévaluer la monnaie nationale. Hors de cette alternative (super TVA ou sortie de l'euro) la croissance de la France, et de nombreux autres pays de la zone euro, restera en berne et s'accompagnera de toujours plus d'austérité sans parvenir à diminuer les déficits et dettes publics.

6/ Cotisations sociales dites « salariés » et emploi

Nous avons vu que la « super TVA » remplacerait à terme l'ensemble des cotisations dites « employeurs ». Reste les cotisations dites « salariés » qu'il faut transformer en un prélèvement unique, mais différencié en fonction du temps de travail, sur le salaire brut afin de mettre en œuvre une fiscalité favorable à l'emploi. Cependant, avant de traiter ce dernier point, nous devons aborder le problème de la répartition de la protection sociale entre sécurité sociale publique et assurances complémentaires du secteur mutualiste ou privées, concernant la retraite et la santé.

Concernant la retraite et la santé
Les organismes de retraites complémentaires et d'assurance santé devraient être directement associés à la sécurité sociale, sous peine d'être nationalisées, de façon à unifier tout le système de protection social qui devra seul effectuer les versements de retraites, le financement des soins et de toutes les autres prestations sociales. La concurrence que se livrent les assurances privées ou mutualistes est coûteuse, notamment en surenchère publicitaire, pour un résultat inefficace, leur coût d'intermédiation est nettement plus élevé que celui de la Sécurité Sociale. Les ménages seront libre de continuer de souscrire des contrats d'assurances privées mais uniquement à titre individuel, et ces organismes (ou les ménages qui souscrivent) ne bénéficieront d'aucune aide quelconque de l'État, que leurs activités visent des compléments de retraite ou des compléments santé. De même les entreprises et les syndicats ne pourront en aucun cas souscrire, pour le compte de leurs salariés, des assurances de protection complémentaire. Le modèle de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) du 11 janvier 2013 va à contre sens et a ouvert la voie à une

[29] Exemple typique d'orgueil mal placé du coq gaulois voulant rivaliser sur le terrain symbolique d'une monnaie forte. L'envolée des taux d'intérêt pour soutenir cette politique a cassé l'investissement et la croissance, ce dont on paye encore aujourd'hui les conséquences.

« marchéisation » accrue de la protection sociale, au profit des mutuelles et assureurs privés. La connivence entre syndicats patronaux et salariés pour entériner cet accord a fait le jeu du libéralisme ambiant. Si les entreprises (ou branches) concernées peuvent cofinancer à 50% un contrat collectif de protection sociale complémentaire, elles pouvaient tout aussi bien financer une augmentation des cotisations sociales. Ce n'est pas le rôle des entreprises de distraire une partie de la richesse qu'elles créent pour financer des entreprises d'assurance sociale, ou de logement, etc.…Tous ces accords s'avèrent plus parasitaires que paritaires. Ils ont, comme la formation continue, démontré leur inefficacité, mais ils procurent des postes à des permanents syndicaux de tous bords, ce qui explique qu'ils se développent. Le financement actuel des caisses complémentaires est coûteux et se fait nécessairement par un prélèvement sur la VA de l'entreprise au détriment soit des salaires, soit de prélèvements assurant le financement de la sécurité sociale, soit du résultat de l'entreprise. La connivence patronale entre la *bancassurance* et certaines grandes entreprises rend le système de protection social dans son ensemble plus coûteux et inefficace que s'il était assuré par un grand organisme public de sécurité sociale. La protection sociale est devenu pour la bancassurance un immense marché à conquérir et dont elle espère tirer de bons profits. L'américanisation du système de santé et de retraite complémentaire est en marche alors qu'on sait que ce système est inefficace et qu'il accroît les inégalités. Les syndicats ont malheureusement une responsabilité historique dans l'accord de l'ANI. La centralisation et le monopole public ont, en la matière, des atouts indéniables qu'il faut mettre en avant. La privatisation rampante du système de retraite par la généralisation de système de retraites complémentaires privé est à craindre. Le système public par répartition a le mérite de freiner la financiarisation de l'économie, toujours très coûteuse lorsqu'on intègre les coûts macroéconomiques des crises financières (on estime que la dernière crise a coûté dans le monde un an de PIB).

Le système public de retraite devrait cependant être modernisé et simplifié. La suppression des cotisations spécifiques pour la retraite doit s'accompagner de la mise en place d'un système de retraite plus simple s'inspirant d'un système à point. Le paiement des retraites se trouvera, de fait, déconnecté de toute cotisation puisque c'est pour une bonne part la « super TVA » qui abondera les retraites. Par ailleurs un système de retraite partielle devrait pouvoir accompagner une réduction progressive d'activité à partir de 60 ans. La retraite à taux plein devrait être acquise après 42 ans de travail. L'âge légal de la retraite doit dépendre de *l'espérance de vie en bonne santé*[30] après 55 ou 60 ans. Ainsi il pourrait être régulièrement révisé en fonction de l'allongement ou au contraire la diminution de l'espérance de vie en bonne santé après 55 ou 60 ans. L'âge légal de départ doit pouvoir être modulé en fonction de l'espérance de vie en bonne santé des différentes professions. C'est ainsi qu'on pourrait supprimer tous les régimes particuliers de retraites en faisant converger l'âge de départ des professions ayant une espérance de vie en bonne santé après 55 ans semblable. Ce principe permettrait d'éviter, là encore, les mesures bureaucratiques imposant aux entreprises d'avoir à tenir un « compte pénibilité ». Si l'espérance de vie en bonne santé après 55 ans des cheminots est la même que pour l'ensemble de la population il n'y a aucune raison qu'ils aient un régime particulier de départ à la retraite (55 ans en l'occurrence).

[30] Encore appelé Espérance de Vie Sans Incapacités (EVSI), en 2010 elle est estimée en France à 61,8 ans pour les hommes et à 63,5 pour les femmes (mais 71,1 ans pour les hommes et 70,2 pour les femmes en Suède. On comprend que l'âge de la retraite soit plus élevé en Suède). En France, cet indicateur n'évolue plus, voir baisse depuis 2009. (Source : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=98&ref_id=CMPECF02228). C'est cependant l'EVSI après 60 ans qu'il faudrait prendre en compte pour une éventuelle modification de l'âge de la retraite. En 2013 l'EVSI à 65 ans est de 10,7 ans pour les F. et 9,8 pour les H. (elle stagnait entre 2005 et 2010) contre 13,8 et 12,9 ans en Suède. La moyenne de l'UE-28 est de 8,5 et 8,6 ans (source : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Healthy_life_years,_2013_(years)_YB15-fr.png). Cette durée stagne partout en Europe. Une augmentation significative de l'âge de la retraite dans les années qui viennent paraît difficile.

Aucun prélèvement ne devant être dédié à une dépense particulière, c'est l'arbitrage fait chaque année par les élus de la nation qui doit décider des grandes affectations du « pot commun » constitué par l'ensemble des prélèvements obligatoires. Il n'y a donc plus de régimes de caisses particulières et de leurs déficit ou excédent éventuels, mais un seul déficit ou excédent, celui de l'ensemble des APU. Chaque administration devra cependant rendre compte des dépenses de l'enveloppe qu'elle s'est vue attribuer. De même aucune collectivité territoriale ne doit pouvoir prélever une taxe ou impôt particulier, cela reste du ressort du monopole de l'État central, qui, en retour, affecte à chaque région une enveloppe globale dont chaque Conseil régional décide l'affectation. *Idem* pour les départements[31] qui reçoivent une enveloppe de la région parallèlement à celle de l'État central. Chaque Conseil départemental décide de l'affectation des dépenses, dont le montant de l'enveloppe à attribuer à chaque commune. Chaque Conseil municipal décide de la répartition de l'enveloppe allouée par le département. Les dépenses sont strictement vérifiées par la Cour des comptes dans des rapports trimestriels et annuels. Les citoyens expriment leurs choix des dépenses publiques à travers les élections municipales, départementales, régionales, nationales.

Concernant l'emploi

Il nous faut au préalable souligner l'absence de symétrie entre le capital et le travail. Lorsqu'une entreprise est dans une situation de surcapacité de production, elle ne peut pas « licencier » le capital fixe inutilisé, c'est un coût fixe pour elle et elle ne peut s'en débarrasser facilement, en vendre une partie. Lorsqu'une entreprise a un salarié depuis plusieurs années, celui-ci représente aussi un capital humain non négligeable, il ne faut pas non plus qu'elle puisse s'en débarrasser trop facilement. Il faut que l'arbitrage de l'entreprise entre conserver ses travailleurs (quitte à ce qu'ils travaillent moins) ou licencier puisse être encadré non par des contraintes administratives plus ou moins arbitraires, mais par des incitations qui tiennent compte de la dimension macroéconomique du problème. Un licenciement trop facile est une façon, pour une entreprise particulière, d'externaliser à bon compte un coût qui sera, de fait, supporté par l'ensemble de la nation et donc *in fine* par les entreprises elles-mêmes qui, d'une façon ou d'une autre, financent directement ou indirectement l'assurance chômage. Le recours au *chômage technique* (ou *partiel*), plus proprement dénommé aujourd'hui *activité partielle*, est une bonne solution pour toute variation conjoncturelle d'activité, il doit être la règle et le licenciement l'exception. C'est une façon de lisser l'emploi sur le moyen terme ce qui peut être favorable aux entreprises qui, ayant un horizon économique plus long, ne se trouveront pas dépourvues au moment de la reprise économique, ce qui renforcera leur réactivité.

Un contrat de travail unique relativement flexible au départ, mais qui se durcit avec l'ancienneté paraît être une solution pour remplacer l'actuel CDD et CDI.

Plus les sociétés sont développées plus la demande de sécurité s'accroît. Sécurité dans tous les sens du terme, de nos personnes (protection policière, de notre santé, etc.), comme de nos biens (prolifération des assurances en tous genre). Parmi cette demande de sécurité figure celle de l'emploi. C'est un bien que les économistes peuvent associer aux biens *de luxes* dans le sens où sa demande augmente avec l'accroissement du revenu, et que nombre de citoyens sont prêts à *acheter* par des rémunérations plus faibles. C'est ce qu'on peut observer sur le terrain où nombre d'entre eux choisissent la fonction publique, malgré ses défauts et des rémunérations plus faibles. Les enquêtes montrent qu'elle représente souvent l'idéal des parents pour leurs enfants. Le paradoxe c'est que les politiques du *tout sécuritaire* ont toujours relevé d'une idéologie de droite, sauf pour ce qui concerne la sécurité de l'emploi.

[31] Du moins tant que ceux-ci subsistent.

Les classes aisées sont souvent bardés de multiples assurances mais véhiculent une idéologie de la prise de risque en matière économique que trahit leur comportement, et nous ne visons pas uniquement les *parachutes dorés* de quelques pdg. Qui sont les véritables assistés dans nos sociétés ?

Une fois admis qu'il y a une forte demande de sécurité, dont celle de l'emploi, il faut que nos sociétés développées s'organisent pour pouvoir l'offrir à moindre coût. La sécurité de l'emploi a nécessairement pour contre partie la mobilité géographique (nationale, voir internationale) et professionnelle (changement de qualification, formation) et l'acceptation de périodes de moindre rémunération (diminution du temps de travail, chômage ou plutôt activité partiel, etc.)

Le problème du chômage pose, qu'on le veuille ou non, le problème du partage du travail. On ne peut pas souhaiter tout à la fois que la productivité augmente grâce aux innovations et que l'emploi augmente également, sans que cela nécessite de très fort taux de croissance économique dont on pense qu'ils sont difficile à atteindre aujourd'hui et dont par ailleurs on accuse les méfaits sur la planète. Pour maintenir l'emploi d'une population active légèrement croissante, il faut, toutes choses égales par ailleurs, que le taux de croissance du PIB soit supérieur à celui de la productivité permise par les innovations. Refuser les innovations pour maintenir l'emploi est une position conservatrice suicidaire à terme. Si les taux de croissances des économies européennes d'aujourd'hui ne peuvent guère dépasser 3 à 4%, il faudra bien que la formidable croissance de la productivité qui va résulter de l'application des technologies de demain (dont l'ubérisation n'est qu'un début) débouche, soit sur une diminution de l'emploi (donc augmentation du chômage), soit sur une réduction du temps de travail. On n'échappera pas au problème du partage du travail, n'en déplaise à la droite et au patronat. La baisse du temps de travail parait favorable à la hausse du taux d'emploi. Selon une étude de l'Insee de janvier 2010[32], entre 1950 et 2007 (avant la crise) le temps de travail annuel effectif par emploi est passé en France de 2230 heures à 1559h (-671h), mais il a diminué beaucoup plus vite aux Pays-Bas où il est passé de 2300h à 1413 (-887h) et en Allemagne, de 2370h à 1432 (-938h). Inversement le taux d'emploi en France est seulement de 63% en 2007, contre 72% aux Pays-Bas et 67% en Allemagne. Selon l'OCDE, en 2014, la « Durée hebdomadaire moyenne du travail dans l'emploi principal »[33] était de 36,1h en France, mais de 34,5h en Allemagne et 28,9h aux Pays-Bas. C'est la généralisation du temps partiel (48% des emplois aux Pays-Bas) qui explique l'essentiel. En France, à contre courant de la tendance, la plupart des candidats de droite à l'élection présidentielle souhaitent revenir à une durée légale de 39h[34]. Cela aurait pour effet de diminuer le nombre d'heures supplémentaires, ce qui, en soi, peut se justifier, sauf que tout est fait pour inciter à « travailler plus pour gagner plus » avec une valorisation (+25% jusqu'à 43h et +50% au delà) des heures supplémentaires (hausse progressive du salaire net) et leur défiscalisation (hausse dégressive du salaire brut). Employeurs et salariés sont incités à augmenter la durée du travail ce qui ne peut que diminuer le taux d'emploi et augmenter le taux de chômage. Les mesures vont à contre sens de l'histoire, en ce sens, elles sont réactionnaires. La révolution numérique et l'ubérisation de l'économie vont les balayer comme des fétus de paille car le taux de chômage explosera. Au slogan « travailler plus pour gagner plus » il faut substituer « travailler moins pour travailler mieux et travailler tous ». L'expérience des Pays-Bas, notamment dans l'entreprise Vodafone, montre que la productivité horaire augmente avec la baisse de la durée du travail (et inversement), ce qui légitimerait le fait que les temps partiels soit mieux rémunérées et à l'inverse les heures supplémentaires de moins en moins rémunérées.

---

[32] « Soixante ans de réduction du temps de travail dans le monde », *Insee Première*, n° 1273, janvier 2010.

[33] https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=AVE_HRS&Lang=fr , Données extraites le 28 oct. 2016, 07h36 UTC (GMT), de OECD.Stat.

[34] Ou supprimer toute référence à une durée légale.

Comment inciter à la baisse du temps de travail ? Point n'est besoin de contraindre par un arsenal de textes administratifs. Cela peut se faire assez simplement par la mise en place de la règle générale suivante :
Il faut qu'en fonction du temps de travail, le coût horaire du travail (salaire brut) soit croissants pour l'entreprises, et le salaire horaire du salarié (salaire net) décroissant pour le salarié. En raisonnant sur la durée hebdomadaire, qui est encore aujourd'hui le cadre légal dans lequel est défini la durée du travail, il faudrait qu'au delà de la 32e heure par exemple, la 33e, la 34e, … la 50e, voir la 60e soit de plus en plus coûteuse pour l'entreprise de sorte qu'elle ait nettement intérêt à embaucher 3 personnes à 30 heures plutôt que 2 à 45 heures. Inutile d'instaurer de nombreuses contraintes administratives, des règlementations et contrôles tatillons, un code du travail boursoufflé par des règles aux effets contradictoires. Le salarié ne sera pas poussé à réclamer des heures si chaque heure au-delà de la 32e est de moins en moins rémunéré (salaire net). Libre au salarié de travailler 40 ou même 50h si tel est son souhait, mais il en sera, comme son employeur, assez dissuadé. L'écart croissant entre coût salarial croissant et salaire net versé décroissant au delà de la 32e h, alimentera des cotisations-chômage croissantes. Cet effet de ciseaux, ne fera que renforcer la convexité des courbes traduisant des rendements décroissant. Il permet la convergence vers un équilibre entre les parties prenantes du dialogue social. N. Sarkozy avec son « travailler plus pour gagner plus » a fait exactement le contraire et il persiste dans son programme pour l'élection présidentielle de 2017. Avec son programme, non seulement les heures supplémentaires seraient d'avantages payées au travailleur (+25%), mais elles seraient moins coûteuses à l'employeur (défiscalisation des heures supplémentaires). Comme si nous étions aujourd'hui dans une situation de pénurie de main d'œuvre ! Rappelons que le régime des heures supplémentaires a été instauré après guerre au moment où l'on manquait de main d'œuvre pour la reconstruction.
Les lois Aubry ont été également fautives, car en passant la durée légale à 35 heures, les heures entre 35 et 39 devenaient *ipso facto* des heures supplémentaires, incitant les salariés à les demander et les patrons à les offrir plutôt que d'embaucher, car cela leur revenait finalement moins cher (cotisations moins élevées sur les heures supplémentaires). D'où, pour favoriser l'embauche et éviter ce dérapage, toutes sortes de contraintes administratives accompagnant les 35 heures. Bel exemple d'une tendance bureaucratique à vouloir administrer l'économie plutôt que de la piloter. On prescrit au lieu de laisser jouer les intérêts économiques des acteurs dans le cadre d'une règle simple bien définie, et efficace car elle frappe au porte monnaie, seul langage que comprennent bien les acteurs économiques : coût croissant des heures pour l'employeur et rémunération décroissante des heures pour le salarié (au delà de 30h ou de 35h, etc., peu importe, on peut faire bouger le curseur. En cas de pénurie durable de main d'œuvre il pourrait par exemple remonter à 40h).
En vérité le plus simple serait de mensualiser la durée légale du travail de façon à la mettre directement en rapport avec les rémunérations brutes et nettes. On a conservé un cadre de référence hebdomadaire pour la durée du travail, hérité d'une période ou la paye était elle aussi hebdomadaire. Les dernières rémunérations à être mensualisées (celles des ouvriers), datent de 1977 !
Ainsi au delà de 32 heures (138,66 h mensuelles)[35] par exemple, chaque heure supplémentaire seraient de plus en plus coûteuses pour l'employeur (salaire brut) et de moins en moins rémunératrice pour le salarié (salaire net). Libre aux salariés de négocier leurs durées de travail.
Bien que notre proposition s'adresse à tous les salaires, nous prenons ci-dessous l'exemple du smic. Il nous faut définir un smic horaire net et brut jusqu'à 32h hebdomadaires (138,66

[35] À 1 heure hebdomadaire correspond 4,333h mensuelles.

h/mois) ainsi que les % de hausse du taux horaire brut et les % de baisse du taux horaire net, au delà de 32h (138,66 h/mois).
Depuis le 1er janvier 2016, le smic horaire brut est de 9,67€ et le smic net de 7,58€. Si on ramène le smic horaire brut à 9,5€/h, cela ferait un smic mensuel brut pour 32h (138,66 h/mois) de 1317,23€ (contre 1340,80 aujourd'hui) et un smic net de 1109,25€ (contre 1051,01€).
Supposons qu'à partir de 32h (138,66 h/mois) le taux brut augmente de 2% par heure supplémentaires et que le taux net baisse de 1%. Le smic brut d'une personne travaillant 35h hebdo (151,66 h/mois) coûterait : $1317,23 + 9,5(1-1,02^{(13+1)})/(1-1,02) = 1468,92€$[36] (contre 9,67x151,66=1466,55€ aujourd'hui). Le salaire net serait de : $1109,25+ 8(1-0,99^{(13+1)})/(1-0,99) = 1214,25€$ (contre 7,58x151,66=1149,58€ aujourd'hui).
Nous donnons ci-dessous une simulation du smic net et brut en fonction du nombre d'heures avec 2 scénarios : une baisse du taux de salaire net au delà de 32h hebdo de 1% et une croissance du taux de salaire brut de 2% et une de 3%. Nous donnons aussi le smic net tel qu'il est calculé aujourd'hui, c'est-à-dire avec une hausse de 25% des heures supplémentaires de 35h à 43h et de 50% au delà. Le système actuel de défiscalisation des heures supplémentaires étant d'une complexité hallucinante, nous nous contentons ici de faire évoluer le salaire brut de façon linéaire, ce qui revient à défiscaliser le surcroît de rémunération lié aux majorations de 25% et 50% du salaire net.

[36] Somme d'une suite géométrique de raison 1,02 correspondant à une croissance de 2% par heure à partir de 138,66h mensuelle (32h hebdo) jusqu'à 151,66h (35h), soit sur 13h.

h. hebdo	Heures mensuelles	Smic Brut 2%	Smic Brut 3%	Smic Net -1%	Cotisat.	Cotisat.		Smic brut	Smic net	Écart Brut-Net
		9,5€/h	9,5€/h	8€/h	Brut 2% -Net	Brut 3% -Net	h. sup. Nettes	9,67€/h	7,58€/h	Cotisat.
20	86,66	823,27	823,27	693,28	129,99	129,99		838,00	656,88	181,12
21	90,99	864,43	864,43	727,94	136,49	136,49		879,90	689,73	190,18
22	95,33	905,60	905,60	762,61	142,99	142,99		921,80	722,57	199,23
23	99,66	946,76	946,76	797,27	149,49	149,49		963,70	755,42	208,29
24	103,99	987,92	987,92	831,94	155,99	155,99		1005,60	788,26	217,34
25	108,33	1029,09	1029,09	866,60	162,49	162,49		1047,50	821,10	226,40
26	112,66	1070,25	1070,25	901,26	168,99	168,99		1089,40	853,95	235,46
27	116,99	1111,41	1111,41	935,93	175,49	175,49		1131,30	886,79	244,51
28	121,32	1152,58	1152,58	970,59	181,99	181,99		1173,20	919,64	253,57
29	125,66	1193,74	1193,74	1005,26	188,49	188,49		1215,10	952,48	262,62
30	129,99	1234,91	1234,91	1039,92	194,99	194,99		1257,00	985,32	271,68
31	134,32	1276,07	1276,07	1074,58	201,48	201,48		1298,90	1018,17	280,74
32	138,66	1317,23	1317,23	1109,25	207,98	207,98		1340,80	1051,01	289,79
33	142,99	1370,10	1371,25	1151,00	219,10	220,25		1382,70	1083,86	298,85
34	147,32	1417,39	1421,91	1183,31	234,08	238,59		1424,60	1116,70	307,90
35	151,66	1468,92	1479,48	1214,25	254,67	265,23		1466,50	1149,54	316,96
36	155,99	1525,07	1544,92	1243,87	281,20	301,05	41,01	1508,40	1223,40	285,01
37	160,32	1586,25	1619,30	1272,22	314,02	347,08	82,06	1550,30	1297,30	253,01
38	164,65	1652,90	1703,85	1299,37	353,54	404,48	123,12	1592,20	1371,20	221,01
39	168,99	1725,54	1799,94	1325,36	400,18	474,59	164,17	1634,10	1445,09	189,01
40	173,32	1804,67	1909,17	1350,24	454,43	558,93	205,23	1676,00	1518,99	157,01
41	177,65	1890,90	2033,33	1374,06	516,84	659,26	246,28	1717,90	1592,89	125,01
42	181,99	1984,86	2174,45	1396,87	587,99	777,57	287,34	1759,80	1666,79	93,01
43	186,32	2087,23	2334,85	1418,71	668,52	916,14	328,39	1801,70	1740,69	61,01
44	190,65	2198,77	2517,17	1439,61	759,16	1077,56	377,64	1843,60	1822,79	20,82
45	194,99	2320,31	2724,40	1459,63	860,68	1264,77	426,91	1885,50	1904,90	-19,39
46	199,32	2452,74	2959,95	1478,79	973,95	1481,16	476,18	1927,41	1987,01	-59,60
47	203,65	2597,03	3227,68	1497,13	1099,90	1730,55	525,44	1969,31	2069,12	-99,81
48	207,98	2754,25	3532,00	1514,70	1239,55	2017,31	574,71	2011,21	2151,23	-140,02
49	212,32	2925,55	3877,90	1531,51	1394,04	2346,39	623,98	2053,11	2233,34	-180,23
50	216,65	3112,21	4271,07	1547,61	1564,60	2723,46	673,24	2095,01	2315,45	-220,44

Ci-dessous un graphique représentant, le smic brut avec un taux de croissance de 2% et le smic net avec une baisse de 1%, au delà de 32h. Pour comparaison nous donnons le smic brut actuel avec défiscalisation des heures supplémentaires au delà de 35h et la hausse du smic net de 25% jusqu'à 43h et de 50% au delà. On observera l'absurdité d'une défiscalisation des heures supplémentaires qui se traduit par un salaire net supérieur au salaire brut au delà de 44h hebdomadaires (190,65h/mois).

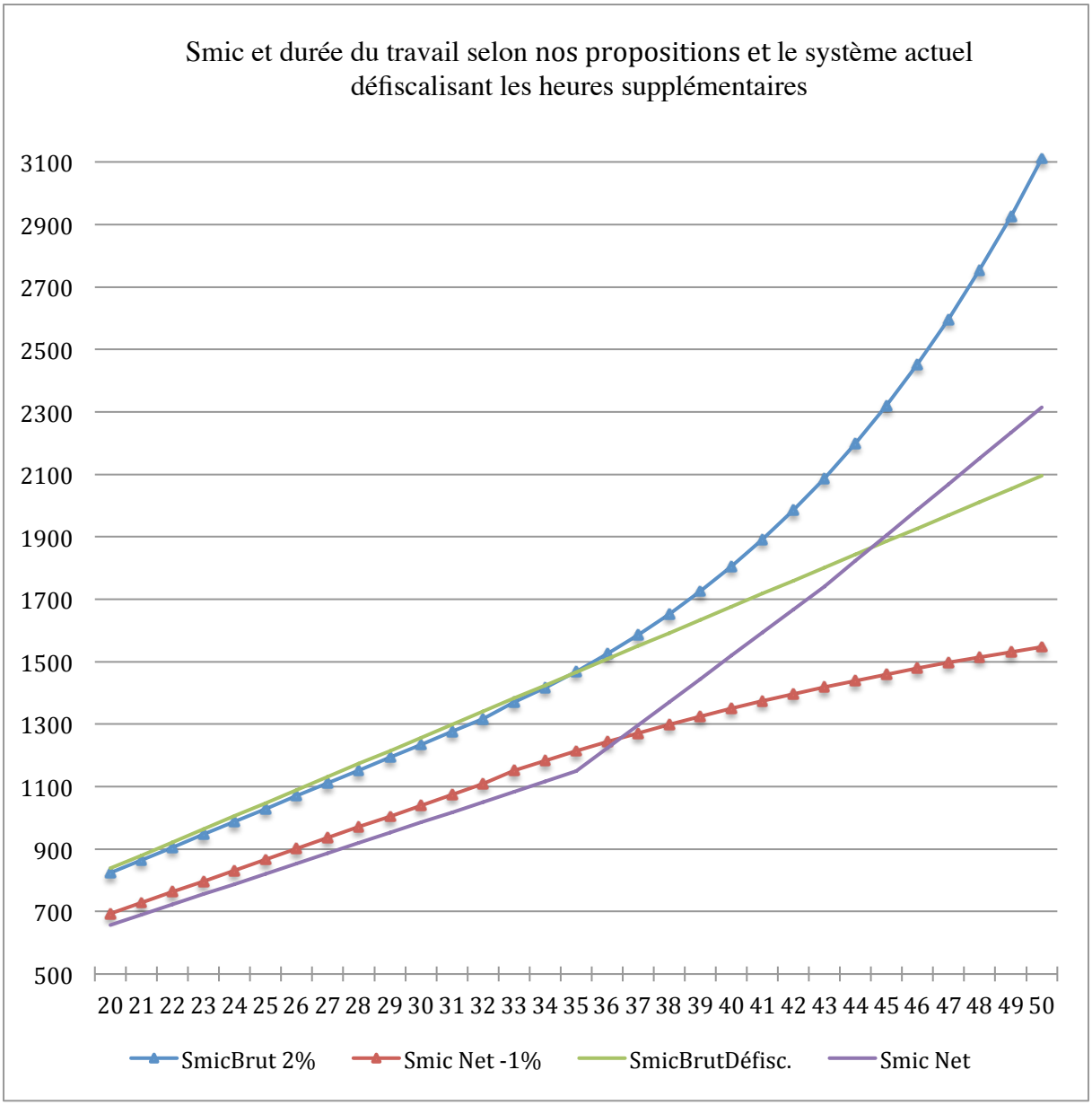

Ci-dessous le graphique avec un taux de croissance du smic brut de 3% et le smic brut actuel sans défiscalisation des heures supplémentaires.

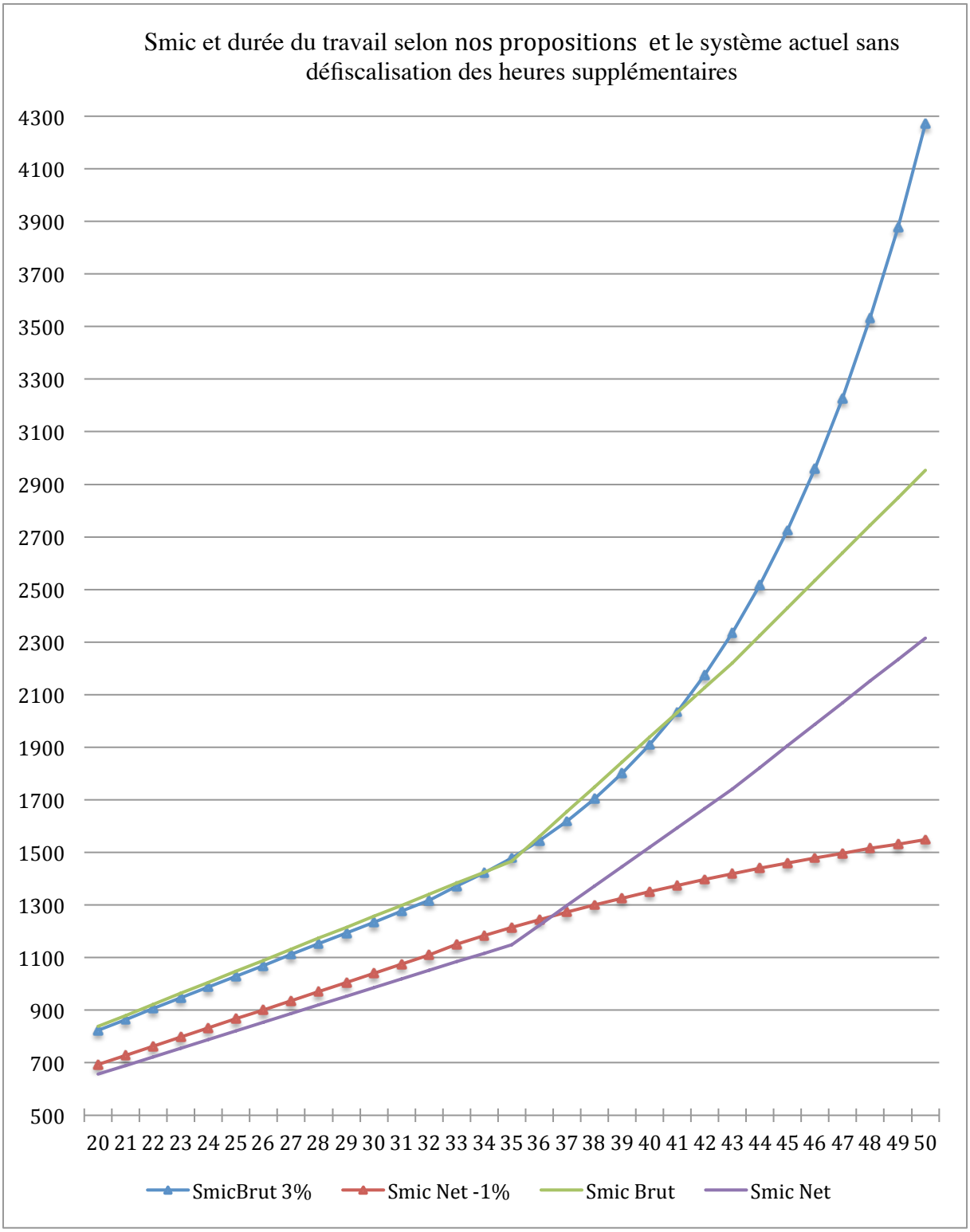

Conclusion

Une véritable révolution fiscale doit se traduire par réduction massive du nombre de taxes et d'impôts divers qui se sont empilés au cours de l'histoire sans aucune logique économique mais bel et bien en fonction d'un opportunisme politico-administratif. On pourrait ramener tous ces impôts et taxes aux six prélèvements suivants :

1/ Un IRPP très progressif avec des tranches allant jusqu'à 80% destinés à réduire les inégalités de revenus.
2/ Un impôt nettement plus progressif sur les mutations à titre gratuit (les successions), destinés à endiguer l'amplification des inégalités de patrimoines dans le temps. Il pourrait éventuellement être accompagné d'une suppression de l'ISF, car si une fortune peut être assez bien estimée au moment d'une succession, elle est bien mal mesurée chaque année et repose entièrement sur la valeur déclarative des intéressés qui la sous-estime systématiquement. Cela revient à surtaxer les dindons de la farce, c'est-à-dire les ménages les plus honnêtes.
3/ Un Impôt progressif sur les bénéfices des sociétés après investissement (au sens de la FBCF) dans l'entreprise concernée.
4/ Une « super TVA » avec un large spectre de taux, de 0% à 200% (tabac par ex.).
5/ Un impôt foncier (terrain bâti et non bâti) renforcé, accompagné d'une suppression de la taxe d'habitation.
6/ Un prélèvement de cotisation sociale salariés unique mais différencié selon la durée de travail.

Toute la dépense publique, celle de la protection sociale (famille, vieillesse, santé, emploi) comme celle du budget de l'État, peut être financées par cet ensemble de six prélèvements seulement. Tous les autres impôts (liste des principaux ci-dessous)[37] pourraient être supprimés et remplacés par des taux différenciés d'une « super TVA ».

[37] Liste des principaux impôts pouvant être supprimés :
Impôts et droits sur les importations (D212)
Impôts sur les produits (D214) : Taxe Intérieur de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE), Taxe sur les tabacs, Droits d'enregistrement, Taxe spécial sur les conventions d'assurance, Taxe sur les boissons, Taxes sur les certificats d'immatriculation de véhicules, Impôt sur l'énergie électrique, Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE), Taxe sur les Mutuelles, Taxes sur les primes d'assurance auto.
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre (D291) : Taxe sur les salaires, Versement transport, Forfait social, Taxe au profit du Fonds National d'Aide au Logement (FNAL), Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), Cotisations patronales au profit de l'Association pour la Garantie des Salaires (AGS).
Impôts divers sur la production (D292) : Cotisation minimum taxes professionnelles, Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), Taxes pour frais de chambres de commerce et d'industrie, Taxe sur les surfaces commerciales.
Impôts sur le revenu (D51) : CSG affecté à la CNSA, CRDS, Prélèvement sur les capitaux mobilier (PRCM), Prélèvement social de 2% sur le revenu du capital, Contribution additionnelle au prélèvement social affecté à la CNSA, Majoration de 10% sur l'IS (?), Taxe additionnelle de 1,1% sur les revenus du patrimoine et les produits de placement, Contribution des fonctionnaires au régime d'assurance chômage, Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés (CSB), axe de 3% sur les versements de dividendes.
Autres impôts courants (D59) : Taxe d'habitation,
Impôts en capital (D91r) : Taxation exceptionnelles sur la réserve de capitalisation des assurances.